

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
 Etranger : Port en sus

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornages) 1
 Immatriculation au registre de commerce 48

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demandes d'immatriculations

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de première instance de Lomé et de ses sections d'Atakpamé et de Sokodé.

Suivant réquisition, n° 10297, déposée le 1er mars 1982, M. Gumedzoé Kwasi Toko Nkuko, profession d'instituteur à l'école évangélique, demeurant et domicilié à Lomé - Hanukopé, boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 34, à l'est par le lot n° 37, à l'ouest par le lot n° 33.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10298, déposée le 1er mars 1982, Mme Lawson - Kugbéadjo Dovi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpovi Ayité, direction des travaux publics, demeurant à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 20 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2625, au sud par le lot n° 2619 bis, à l'est par le lot n° 2620, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10299, déposée le 1er mars 1982, M. Têko Messan, profession de menuisier, demeurant et

domicilié à Lagos (Nigéria), de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpovi Ayité, direction des T.P.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 84 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1901, à l'est par le lot n° 1902 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10300, déposée le 1er mars 1982, M. Akakpovi Ayité, profession d'adjoint technique des T.P., demeurant et domicilié à Lomé (direction des T.P.), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 72 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par Eklou Sikata, au sud par Komlanvi Bakpa, à l'est par Attisso Kplaka et à l'ouest par Ikpo Lito.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10301, déposée le 1er mars 1982, M. Attivi Anani, profession de comptable à la C N S S, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjety, notaire à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 35 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1524, à l'est par le lot n° 1533 et à l'ouest par le lot n° 1531.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10302, déposée le 2 mars 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la compagnie énergie électrique du Togo (C.E.E.T.) dont le siège social est à Lomé, 10, rue colonel de Roux, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 72 a 34 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord par Gountante Moussa, au

sud par Gountante Wardja, à l'est par Sinandja Doumpo, à l'ouest par Gountante Koitidja.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la C.E.E.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10303, déposée le 2 mars 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la compagnie énergie électrique du Togo (C.E.E.T.), dont le siège social est à Lomé, 10, rue colonel de Roux, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 31 a 15 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Kombonloaga (côté Inades) et borné au nord par la rue de la Pédiatrie, au sud par le bureau régional de l'Inades, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par la collectivité Tchante.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la C.E.E.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10304, déposée le 2 mars 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la compagnie énergie électrique du Togo (C.E.E.T.), dont le siège social est à Lomé, 10, rue colonel de Roux, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 37 a 15 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Bodjaparé et borné au nord et à l'ouest par Yame Jandja, au sud par la route internationale Togo-Haute Volta, à l'est par Satougue.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la C.E.E.T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10305, déposée le 2 mars 1982, M. Adjimahe Kwassi (Philippe) Pafio, profession d'ingénieur urbaniste à la direction de l'urbanisme et de l'habitat, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Gakli, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 9 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1967, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par le lot n° 1956.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10306, déposée le 3 mars 1982 M. Adzeh Komlan (Georges), profession d'employé à la S.G.G.G., demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 7 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Lycée et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Dadzie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10307, déposée le 4 mars 1982 M. Adoté Datévi, profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 13 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1929, au sud par le lot n° 1927, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1919.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10308, déposée le 5 mars 1982, M. Acolatse F. E. Yawo, profession de directeur de la NE-BUTO, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adadé Assiongbon, voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 73 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par des terrains non immatriculés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10309, déposée le 8 mars 1982, M. Kpoti Adjété, profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Tabligbo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amony Anani topographe à Lomé Kpéhénou n° 2, 4, Rue Kessouagni), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 58 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au

nord par le lot n° 1938, au sud par une rue de 16 m, à l'est par un boulevard de 34 m, à l'ouest par le lot n° 1936.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10310, déposée le 8 mars 1982 M. Comlanvi D. Ayawovi, profession de maître menuisier demeurant et domicilié à Abidjan (R.C.I.), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de M. Amony Anani, topographe à Lomé, 4, Rue Kessouagni Kpéhénou n° 2), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 58 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1829, au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par le lot n° 1831.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10311, déposée le 8 mars 1982, M. Adorgloh Kossi (Raphaël), profession de contrôleur financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe à Lomé, 12, Rue Gnemegna), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 24 ca, situé à Hihéatro, préfecture d'Amou et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par Akosselé Essenou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10312, déposée le 8 mars 1982, M. Adorgloh Kossi (Raphaël), profession de contrôleur financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe à Lomé, 12, Rue Gnemegna), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 38 ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom d'Apeyé-Kpota et borné au nord par Kékpédou Bléoussi, au sud par Ayewa Kossi et Sena, à l'est par le service de la météo et à l'ouest par une rue en projet et les propriétés Tchalla Azoboani et Ekugbe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10313, déposée le 8 mars 1982, M. Wussinou Kokou (Rémy) Mamalélou, profession de greffier, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe à Lomé, 12, rue Gnémégna), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 48 ca, situé à Amlamé préfecture d'Amou, connu sous le nom de Hihéatro et borné au nord et à l'ouest par Yakpovi Kouglblénou, au sud et à l'est par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10314, déposée le 8 mars 1982, M. Ajavon E. Ayité Azan, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé - Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Nlensiet borné au nord par le lot n° 55, au sud par le lot n° 47, à l'est par le lot n° 53 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10315, déposée le 9 mars 1982, M. Gavi Komi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi, voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par le lot n° 12, au sud par le T.F. n° 6508 R.T., à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le T.F. n° 6517 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10316, déposée le 9 mars 1982, M. Gavi Komi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Tèvi, service de la voirie - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 77 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous

le nom de Gbonvié et borné au nord par la propriété de Mme Kpétigo, au sud par le lot n° 4, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10317, déposée le 9 mars 1982, M. Atam Eso Akounaloo, profession de secrétaire général adjoint de la mairie, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, Doumassessé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 30 a 35 ca, situé à Agouévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la collectivité Gatsiglo, au sud par la collectivité Tokplezo, à l'est et à l'ouest par la collectivité Djèglé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10318, déposée le 9 mars 1982, M. Gnassingbé Kossi Essolakina, profession d'agent de police à la Présidence de la République, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 02 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 985 bis, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 990 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10319, déposée le 11 mars 1982, Mme Temanu Mamle, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adjimahe Kwasi Pafio, direction de l'urbanisme et de l'habitat-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 20 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1907, au sud par le lot n° 1908, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 1894 et 1895.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10320, déposée le 12 mars 1982, M. Gakpo Kodjovi (Etienne), propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe à Lomé, 12, rue S. Lt Gnémegna), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 1615, à l'ouest par le lot n° 1617.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10321, déposée le 15 mars 1982, Mme Doh, née Segbor Adjoa, profession d'assistante sociale, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Casablanca (affaires sociales-service pension), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 17 ca, situé à Aflao-Gakli, préfecture du Golfe, et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'ouest par des réserves administratives, à l'est par un passage.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10322, déposée le 16 mars 1982, M. Nouvi Tevi Afantchawo, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé (froid moderne), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, irrégulier d'une contenance totale de 8 a 44 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2149, au sud par le lot n° 2151, à l'est par le lot n° 2161 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10323, déposée le 16 mars 1982, M. Essessi Kodjo (Louis), profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 rue, Gnemegnah Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 59 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue

non dénommée, au sud par les lots n°s 2503 et 2504, à l'est, par le lot n° 2514 et à l'ouest par le lot n° 2511.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10324, déposée le 18 mars 1982, M. Ekoué Amah Gangansu, et Mme, née Désirée (Jocelyne), profession de commerçant, demeurant et domiciliés à Lomé, 19, Rue de France, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 47 a 61 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avénou et borné au nord et à l'ouest par Avoulété Tékpá, au sud et à l'est par Apedo Denou.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10325, déposée le 22 mars 1982, Mme Peton Kafui, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Moti Kossi, direction de la cartographie nationale et du cadastre-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 199 bis et à l'est par le lot n° 200.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10326, déposée le 22 mars 1982, M. Dosseh Azonwoubo, profession de directeur des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97, boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 82 a 37 ca, situé à Agouévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tomadjékpí-Zogbé et borné au nord et à l'ouest par Amedeka Agbo, au sud et à l'est par Kutonu Akpabli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10327, déposée le 22 mars 1982, M. Dosseh Azonwoubo, profession de directeur des P.T.T.

en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97, boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits, civils, de nationalité togolaise, mandataire de la PROMAICO, S.A.R.L. dont le siège est à Lomé, B. P. 838, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 49 a 74 ca, situé à Agouévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ahonkpè-Atihitamé et borné au nord et à l'ouest par Tessou Avoudigbé, au sud par Tessou Aboflan et Tessou Dogbla, à l'est par Agbaka Kpeti.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10328, déposée le 23 mars 1982, Mme Senouvo Nounamion, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Latévi Djifa, D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Tokoin Est, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 14, à l'est par le lot n° 11, à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10329, déposée le 24 mars 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 55 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apedokoé et borné au nord par Godoga Vedomé, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est et à l'ouest par Midodji Vedomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10330, déposée le 24 mars 1982, M. Ekouevi Kodjo Igneza (ex Gilbert), profession d'employé à l'ambassade Américaine centre d'information américain, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 53 ca, situé à Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Akpikamé et borné au nord et au sud

par la propriété Hotse (Théophile), à l'est par la rue de la mission baptiste et à l'ouest par la propriété Comlan Avolety.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10331, déposée le 24 mars 1982, M. Ledi Yao Messan Nuledo, profession de policier, demeurant et domicilié à Lomé (commissariat central), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 17 ca, situé à Aflao commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 443, à l'ouest par le lot n° 441.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10332, déposée le 29 mars 1982, M. Dosseh Azonwoubo, profession de directeur des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97, boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 21 a 98 ca, situé à Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kohémé et borné au nord par Bolo, Wuega, au sud par la route de Mission-Tové-Lomé, à l'ouest par Zankou Azeglo, à l'est par Agbotrou Loglo et Kpessi Koménati.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10333, déposée le 29 mars 1982, M. Jibidar Comlan Ado, profession d'assureur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi, voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 16 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 7, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10334, déposée le 29 mars 1982, M. Comlan Dossé (ex Thomas), profession de fonction-

naire, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Wilson Tèvi, Asecna-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Aklikokou, au sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10335, déposée le 29 mars 1982, Mlle Lawson-Hellu Koko Woékédjéa, profession de secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékouakpoè, 35, rue Kpoutufè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Kwassi Kpadey, 11, rue Toffa-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 13 ca, situé Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par une rue en projet, au sud par Kodjo Lokpo, à l'est et à l'ouest par les propriétés Missidan Lokpo et Kodjo Lokpo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10336, déposée le 30 mars 1982, M. Tètèvi Akouété, profession de plombier, directeur de l'E.G.P., demeurant et domicilié à Lomé, boulevard circulaire, face 4e Zone, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance, totale de 15 ha 83 a 12 ca, situé à Hompou, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Godohun-Zogbé et borné au nord par M. d'Almeida Godohun, au sud par les propriétés Amouzou Agbedissé et Gabiam Agbehunfa, à l'est par Akouété et à l'ouest par Akouété.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10337, déposée le 30 mars 1982, Mme Enyim Komi Akofa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 10 a 82 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom d'Atakpamékondji et borné au

nord par Kokou Davo, au sud par Nunyava Buaka, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par (Joseph) Todi Adjaho.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10338, déposée le 30 mars 1982, Mme Enyim Komi Akofa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 35 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpodjimondji et borné au nord par le lot n° 23, au sud par le lot n° 21, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 12.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10339, déposée le 30 mars 1982, M. Boukari Moumouni, profession de chauffeur au S.T.T.R. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe à Lomé, 12, rue S/Lt Gnemegnah, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 857, au sud par le lot n° 854, à l'est par le lot n° 862 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10340, déposée le 30 mars 1982, M. Lemou Pidenlèbini, profession de militaire au 1er R.I.T. (1er escadron, 2è B.M.), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 61 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 3 et à l'est par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10341, déposée le 31 mars 1982, Mme Hounou Assaba, née Kponton, profession de com-

mercante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin-Habitat, 53, Rue des Bougainvilliers, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26, rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 8 a 63 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 313, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 305 et à l'ouest par le lot n° 303

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10342, déposée le 31 mars 1982, Mme Lacle Cicivi Adaku, née Ayessou, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 37 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 1.000 et 1.006, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10343, déposée le 31 mars 1982, M. Ayessou Adadé, profession d'inspecteur du cadastre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi géomètre cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 48 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1002, au sud par le lot n° 1.000, à l'est par le lot n° 1.008 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10344, déposée le 31 mars 1982, M. Megnassan H. Messan, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Megnassan Akoli (Romain) et Mme née Amenyah Akossiwa, étudiants, demeurant à Epervay (France), (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'im-

matriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 09 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1763, au sud par le lot n° 1761, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1755.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ses mandants, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10345, déposée le 31 mars 1982, M. Anani Mékalawu, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé (Palais de Justice), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 14 ca, situé à Aflao-Adidogomé préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Awatamé et borné au nord et à l'ouest par les héritiers Nyonator, au sud par Azamala Tometsi Apedo, à l'est par Tometsi Fahodzu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10346, déposée le 1er avril 1982, M. Lassey H. Combété, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Méloukpo Koffi D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 ha 05 a 87 ca, situé à Avétonou, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par les propriétés Mikem et Zegou (Félix), au sud par Mawulé Kpadé, à l'est par Attisso Ahadji et à l'ouest par (Henri) Dogo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10347, déposée le 2 avril 1982, Mme. (Véronique) Akossiwa Fangbédji Missadji, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Hôpital, 7, Rue Dengnissodé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 21 ca, situé à Tokoin Hôpital, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbakodomé et borné au nord et à l'est par des terrains non immatriculés, au sud par une rue en projet et à l'ouest par le titre foncier n° 8710 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10348, déposée le 5 avril 1982, M. Fiamor Kossi Djédjé, profession d'infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ph. Kouassi Akakpovi étude de Me. Amorin, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 97 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avé-nou Batomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 223, à l'est par le lot n° 231 et à l'ouest par le lot n° 229.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10349, déposée le 5 avril 1982 M. Mabudu Kossi Abalo, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé, 5, Rue Amoutchou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 160, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 175 et à l'ouest par le lot n° 173.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10350, déposée le 5 avril 1982, M. Akakpovi Messan Adjé Kotokpa, profession d'agent de Banque BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 63 ha 91 a 50 ca, situé à Avétonou préfecture de Kloto, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par la propriété Lawson Boemigan Maté, au sud par l'entreprise Sinitectoa, à l'est par Sant'Anna Anthony et à l'ouest par la propriété Ayeh Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10351 déposée le 6 avril 1982, M. Kueviakoé Aho Dosseh, profession d'agent de la U.A.C. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital,

27, Rue Akpabie, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 73 a 90 ca, situé à Anfoin, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Koyémé et borné au nord par les propriétés Missehhou Akakpo et Afandi Sagba, au sud par Naméssi Dan, à l'est par Afandi Sagba et à l'ouest par Anani Goyito.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10352, déposée le 6 avril 1982, M. Djimba Komlan Inta, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Soher-direction de la Fonction Publique-Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a 20 ca, situé à Hédzranawoè, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1927, au sud par le lot n° 1925, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1917.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10353, déposée le 6 avril 1982, Mme Anato Noumonsî, épouse Atcha Comlanvi, profession de boulangère, demeurant et domiciliée à Lomé-quartier Gbényédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Hunlédé Ayi Agometo-services des Domaines Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 357, au sud par le lot n° 355, à l'est par le lot n° 402 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10354, déposée le 6 avril 1982, Mme Meassi Akoua, épouse d'Almeida Ayité, profession de boulangère, demeurant et domiciliée à Lomé, rue Dégbé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Hunlédé Ayi Agometo - service des Domaines Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au

nord par le lot n° 358, au sud par le lot n° 356, à l'est par le lot n° 403 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10355, déposée le 8 avril 1982, M. Adjali Esso, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé (camp du R.I.T.), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 8 a 99 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue en projet, au sud par la collectivité Karè, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par le lot n° 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges, réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10356, déposée le 9 avril 1982, M. Kwasi M. Kpadey, profession de géomètre - dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé-Lom-Nava, 11, rue Toffa majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 15 a 01 ca, situé à Wogba préfecture de Vo, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Eklou Dotse, au sud par la route de Togoville.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé, d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10357, déposée le 12 Avril 1982, Mme Barry Koumahawa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodzoviakopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 75 ca situé à Tokoin, Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1152, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1144.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10358, déposée le 12 Avril 1982, Mme Agbeyomé Bounin, née Agbalé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 33 Rue Pasteur Baé-

ta, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2527, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2539 et à l'ouest par le lot n° 2537.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10359, déposée le 13 Avril 1982, Mme Gœh-Akue Adolé (Josephine), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 16 Avenue de la Libération, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 65 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par Zankpe Dabla, au sud par Messanvigan, à l'est par Alladzi et à l'ouest par Agbélewogbo Zankpe.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10360, déposée le 13 Avril 1982 Mme Pobi Essie, née Amorin, propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, 56 Avenue de la Libération, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1677, au sud et à l'est par des rues en projet, et à l'ouest par le lot n° 1669.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10361, déposée le 13 Avril 1982, M. Togbenou Soléhoumé, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Johnson Kodjovi-direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 08 a 30 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dalavé-Dévé et borné au nord par Gbolopou Kloutsé et Alito Azougo Sédigbo, au sud par l'emprise de la voie ferrée de Tabligbo, à l'est par Togbenou Soléhoumé, à l'ouest par Ebo Etsè et Agodzro Gbolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10362, déposée le 13 avril 1982, M. Togbéno Soléhoumé, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Johnson Kodjovi direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 64 a 45 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dalavé-Dévé et borné au nord par Alito Azougo Sédigbo, la collectivité Gnakpo et Drowou Afanlété, au sud et à l'ouest par Togbéno Soléhoumé et à l'est par Agbogon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10363, déposée le 14 avril 1982 M. Mingo Atamon, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Camp du R.I.T., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 51 ca, situé à Aflao commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2662, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2652 et à l'ouest par le lot n° 2650.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10364, déposée le 14 avril 1982 M. Aziabou Kodzo, profession de commis à la Brasserie du Bénin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Latévi Dzifa, D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 43 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 784, à l'est par les lots n°s 785 et 794.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10365, déposée le 14 avril 1982, M. Logovi Kossi Tété, propriétaire, demeurant et domicilié

à Lomé Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 05 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2588, au sud par le lot n° 2586, à l'est par le lot n° 2594 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10366, déposée le 14 avril 1982, M. Logovi Kossi Tété, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2719, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2712 et à l'ouest par le lot n° 2710.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10367, déposée le 15 avril 1982, Mlle. Yador (Charité) Afua, profession de sage femme d'Etat, au C.H.U., demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 70 ca, situé à Kpalimé préfecture de Kloto, connu sous le nom de Koussountou et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par la propriété (Emmanuel) Atoutonou et à l'est par la propriété de la commune de Kpalimé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10368, déposée le 15 avril 1982, M. Ayeva Zarifou, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe, demeurant à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 88 a 03 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apé-

dokoè et borné au nord par Midodji Vedomé, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé Kpalimé, à l'est par Attiogbé Vedomé et à l'ouest par Séwa Vedomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10369, déposée le 15 avril 1982, M. Ayeve Zarifou, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe demeurant à Lomé, 26, Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 ha 51 a 98 ca situé à Avétonou, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par (Georges) Hundt, au sud par Otto Gartnes, à l'est et à l'ouest par la propriété (Jonathan) Auriya.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10370, déposée le 16 avril 1982, M. Amegee Koffi Grolo, profession de docteur vétérinaire, demeurant et domicilié à Paris (France), et Mme., née Fumey Adjélé Afi, agent de Banque demeurant et domicilié à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbokou Kamasas Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre Lomé), demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 44, au sud par le lot n° 48, à l'est par le lot n° 47, et à l'ouest par une rue en projet.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10371, déposée le 16 avril 1982, M. Hoffer Kosigan Avudupu, profession d'agent de Police demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, 9, Rue Blagogée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Foly Bidou Adjoa, née Hoffer, revendeuse demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Afiao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avénou Batomé et borné au nord par le lot n° 243, au sud par le lot n° 240, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 236 et 237.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10372, déposée le 16 avril 1982, M. Hoffer Kosigan Avudupu, profession d'agent de Police, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, 9 rue Blagogée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Hoffer Comlan, propriétaire demeurant à Paris, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 7 a 22 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2122, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2115 et à l'ouest par le lot n° 2113.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10373, déposée le 16 avril 1982 M. Ramanou Adem Adélayo, profession d'inspecteur des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe dessinateur demeurant à Lomé, 12, Rue Gnémégnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a, situé à Tchakpali, préfecture d'Amou, connu sous le nom d'Ogbatanabé et borné au nord et à l'ouest par Agbémédji Koudodji, au sud par une rue en projet et à l'est par la propriété du sieur Ramanou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10374, déposée le 16 avril 1982, M. Ramanou Adem Adébayo, profession d'inspecteur des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, 12 Rue Gnemégnah, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a, situé à Tchakpali, préfecture d'Amou, connu sous le nom d'Ogbatanabé et borné au nord par Salako, au sud par une rue en projet, à l'est par Agbémédji Koudodji et à l'ouest par la propriété Ramanou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10375, déposée le 19 avril 1982, M. Kpalma Sanda Atawè, profession d'assistant à l'U.B.

(Ecole des Sciences), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance totale de 9 a, situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Sama Wiyau Bayaguelé, à l'est par une Rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10376, déposée le 19 avril 1982, M. Nabyou Abalo, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 09 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 2495 et 2506, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2507 et à l'ouest par le lot n° 2494. bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10377, déposée le 20 avril 1982, M. Mandao Awongah, profession de contrôleur technique, à la Radio, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Nyakou Adjoda, maçon coffreur demeurant à Tokoin Noukafou, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a, situé à Dogbéavou, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 35, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 36, à l'ouest par le lot n° 32.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10378, déposée le 20 avril 1982, Mme Sanvee Efoua, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Têvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 40 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au

nord par le lot n° 249, au sud par le lot n° 247, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10379, déposée le 22 Avril 1982, M. Boudouma Bagbena Tahou, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Boudouma Lanwi-Toyato, Camp de la Gendarmerie-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 37 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue de 28 m, au sud par le lot n° 2530, à l'est par le lot n° 2538 et à l'ouest par le lot n° 2536.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10380, déposée le 28 Avril 1982, M. Anthony E. Komi, profession d'agent commercial à la UAC en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Anthony (Oscar), Jeunesse et Sport-Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 47 a 96 ca, situé à Tsévié préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpatéfi et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 47 et 48.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10381, déposée le 29 Avril 1982, M. Dosseh Azonwoubo (Benjamin), profession de directeur des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 97, Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 37 a 25 ca, situé à Tabligbo, préfecture de Yoto, connu sous le nom d'Akpadjakondji et borné au nord, au sud et à l'est par les héritiers Ohin, à l'ouest par la rue de l'indépendance prolongée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10382, déposée le 29 Avril 1982, M. Dosseh Azonwoubou, profession de gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97, Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant au nom de la PROMAICO, S.A.R.L. dont le siège est à Lomé, B. P. 838, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 50 ca, situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amedenta et borné au nord par la propriété Aoudé, au sud par Komla Agbassaglo, à l'est par Adracky Attisso et Toughbenyo Adeglo, à l'ouest par Assou Akey.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PRO-MAICO surnommée, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10383, déposée le 29 Avril 1982, M. Derman Idissa, profession d'employé à la S.N.I., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26, Rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 25 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1080, à l'est par le lot n° 1087 et à l'ouest par le lot n° 1085.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10384, déposée le 29 avril 1982, M. Lawson Latévi, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Akakpo Kokou, 10, Rue de la Poudrière Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 09 ca, situé à Aflao Gakli, commune de Lomé, et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 1518 et à l'est par le lot n° 1526.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10385, déposée le 29 avril 1982, M. Sakpa Komlan, profession de Maçon, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Abovey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodan Mignanou, bureau de la préfecture du Golfe Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti,

consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 45 a 46 ca, situé à Aflao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klemé et borné au nord et à l'est par la propriété Gadeka Daglo, au sud par Sékplomé, à l'ouest par Yawo Azanglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10386, déposée le 29 avril 1982, M. Sakpa Komla, profession de maçon, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Abovey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodan Mignanou, bureau de la préfecture du Golfe Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 52 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 44, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 47 et à l'ouest par la collectivité Abugeh Hula.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10387, déposée le 30 avril 1982, M. Akakpo Ahianyo Anani Kuma, profession d'administrateur civil au ministère des affaires étrangères, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Ouest, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 24 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n°s 48 et 57.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10388, déposée le 3 mai 1982, M. Afangbom Tonā, profession d'employé à la Banque Centrale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Dugbé Kewu Nyédéopé, revendeuse, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet de 28 mètres, au sud par le lot n° 1722, à l'est par le lot n° 1731 et à l'ouest par la propriété Koudjoulou Dogo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10389, déposée le 4 mai 1982, M. Bruce Kodjo Enyonam Gaké, profession d'ancien fonctionnaire international (FAO/ONU), demeurant et domicilié à Lomé Ahanoukopé, 13, Avenue de la Nouvelle Marche, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 06 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par les lots n°s 114 et 115 appartenant à la collectivité Bruce, au sud par une rue de 14 mètres, à l'est par une rue de 18 mètres et à l'ouest par une rue de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10390, déposée le 4 mai 1982, M. Kpando Hlombranou D. Gbéklou, profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a, situé à Agouévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par la propriété Akor Gogo, au sud par la propriété Adodo, à l'est par la propriété Kpando Hloumbianou Gbéklou et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10391, déposée le 4 mai 1982, Mme. Dédé Akpé Vovor, profession de pharmacienne d'Etat demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoè B. P. 579, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 99 a 35 ca, situé à Sangoué, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au nord par la propriété Djaka Kpové, au sud par la propriété Maké Zankou, à l'ouest par la propriété Djénnyo Akombo et à l'est par la route de l'école primaire officielle de Kohé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10392, déposée le 4 mai 1982, M. Alibder Atassim, profession de maître d'hôtel au palais de la présidence, demeurant et domicilié à Lomé, 93 avenue de la nouvelle marche, majeur non interdit, jouissant de

ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuitti et borné au nord par le lot n° 56, au sud par le lot n° 58, à l'est par une rue en projet de 6m et à l'ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10393, déposée le 5 mai 1982, M. Salokoffi Komlan, profession de contrôleur des Douanes demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue de 12 mètres, au sud par le lot n° 243, à l'est par le lot n° 247 et à l'ouest par le lot n° 245.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10394, déposée le 5 mai 1982, M. Homawoo Kossi Messan, profession de chirurgien des Hôpitaux, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, 33, Rue Kayigan majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, copropriétaire avec Madame née Maskimovic Biljana, professeur d'Anglais, demeurant, à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 05 ca, situé à Aflao commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par les lots n°s 655 et 662, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par les lots n°s 653 et 654.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10395, déposée le 5 mai 1982, Mme Vignon Ayabavi Akofa, profession d'employée des postes, demeurant et domiciliée à Lomé s/c M. Dossouvi Anoumouvi B.P. 4538, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 507, au sud par une rue de 16 mètres à l'est par le lot n° 513, et à l'ouest par une rue de 16 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10396, déposée le 6 mai 1982, Mme Gbényédji V. Akoessiwa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé rue Jean Bart, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 55 a 50 ca, situé à Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zanvé et borné au nord par la propriété Mensah Kponfon, au sud par la propriété Nouvéamenou Kouwodon, à l'est par la propriété Zanou Foekou et à l'ouest par la route Ségbé-Demé de 20 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10397 déposée le 7 mai 1982, M. Kwadzo Akouété Mawusimé, profession d'employé à la Sototrac, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 ha 48 a 32 ca, situé à Kpalimé préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpégolo et borné au nord par une rue en projet de 12 mètres, au sud par une rue de 12 mètres, à l'est par les lots n°s 2 et 5, à l'ouest par le lot n° 4 à Atsou V. Eklou et le lot n° 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10398, déposée le 10 mai 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe, demeurant et domicilié à Lomé 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Kavege Komlan C. Egbéwado, employé à la C.N.C.A., demeurant à Tabligbo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 73 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par un passage de 6 m, au sud par le lot n° 637, à l'est par une rue non dénommée de 18 mètres, à l'ouest par le lot n° 638 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10399, déposée le 10 mai 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre cartographe demeurant et domicilié à Lomé 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme da Silveira Adjélévi née Vignon, commerçante à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble

urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 78 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m., au sud par le lot n° 93 B, à l'est par le lot n° 85, à l'ouest par le lot n° 84 A.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10400, déposée le 10 mai 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession, de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Tomety Dovi Afiwa, commerçante demeurant à Lomé, 8 rue Aklassou Adela; demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 96 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 2808, 2809 et 2810, au sud par le lot n° 2806, à l'est par les lots n°s 2822 et 2823, à l'ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10401, déposée le 10 mai 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Tomety Dovi Afiwa, commerçante, demeurant à Lomé, 8, Rue Aklassou Adela, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 79 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 2665, à l'est par le lot n° 2672, à l'ouest par le lot n° 2670.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10402, déposée le 10 mai 1982 M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Tomety Dovi Afiwa, commerçante demeurant à Lomé, 8 rue Aklassou Adela; demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 61 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée de 16 mètre, au sud par le lot n° 2664, à l'est par le lot n° 2671 et à l'ouest par une rue non dénommée;

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10403, déposée le 10 mai 1982, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Quenum Dadjo Koffi météorologiste, demeurant à Lomé; demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 12 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 2383 et 2394, au sud par une rue non dénommée de 14 mètres, à l'est par le lot n° 2400 et à l'ouest par le lot n° 2398.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10404, déposée le 10 mai 1982, M. Yakass Sewa, profession de directeur d'entreprise SMAT (zone industrielle), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 56 a 48 ca, situé à Anfoin, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Koléato et borné au nord par la propriété Kodo Kitikli, au sud par la propriété Emessan Ahoegbala Nicoué, à l'est par la propriété Kodo Kitikli et à l'ouest par la route Aného-Anfoin et la propriété Adjadom Monouabo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10405, déposée le 10 mai 1982, Mme Manvi Ayivi, née Dossouvi, profession de fonctionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé (s/c de M. Trenou Kokou, directeur Equipe Confort S.C.O.A. Togo Lomé), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 72 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 19, au sud par le lot n° 23 à l'est par le lot n° 22, et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 mètres;

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10406, déposée le 10 mai 1982, le Révérend Pasteur G. Mensah, demeurant et domicilié à Lomé (Eglise Méthodiste Paroisse Salem), majeur non in-

terdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de l'Eglise Méthodiste au Togo, (Paroisse Tokoin-Wuiti); demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 38 a 93 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au sud par une rue non dénommée de 10 mètres, à l'est par une rue non dénommée et le T.F. n° 1289 T.T. et à l'ouest par une rue de 12 mètres;

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10407, déposée le 10 mai 1982, M. Gbada Etsey, profession de météorologiste, demeurant et domicilié à Agbalépédogan, (s/c de M. K. Abolo Kokou Sewavi, directeur de cabinet au Ministère des Affaires Sociales et de la promotion féminine, Lomé), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 78 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 18 mètres, au sud par le lot n° 1589 et à l'ouest par la route d'Agbalépédogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10408, déposée le 12 mai 1982, Mme Doe-Bruce Viédzéapé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé (s/c de M. Méloukpo Koffi, direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre B. P. 500 Tél 21-57-35), majeur non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 259, au sud par la ligne de la haute tension Lomé-Kpimé, à l'est par une rue en projet de 16 mètres et à l'ouest par les lots n°s 253 et 254.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10409, déposée le 12 mai 1982, Mme Doe-Bruce Viédzéapé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao-Gakli, s/c de M. Méloukpo Koffi D.C.N.C. Lomé), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le

nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 254, au sud par la ligne de la haute tension Lomé-Kpimé, à l'est par le lot n° 257 et à l'ouest par une rue en projet de 12 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou charges éventuels.

Suivant réquisition, n° 10410, déposée le 12 mai 1982, le Capitaine Nimon Ouadja, profession de militaire, demeurant et domicilié à Tokoin Doumasséssé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots 48 et 49, au sud par une réserve administrative, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10411, déposée le 12 mai 1982, M. Koffi Kodjo Ahunna, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin B.P. 641, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 45 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblinkomé et borné au nord par la propriété Nyonato Ayédo, au sud et à l'ouest par la propriété Gavon Edjito Srakou et à l'est par la propriété Messanvi Tengue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10412, déposée le 13 mai 1982, M. Kuéviakoé Aho Dosseh, profession d'agent Commercial UAC en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Kali D.C.N.C. - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 78 a 51 ca, situé à Soko-Hagoume, préfecture de Vo, et borné au nord par la propriété Kounubio Messanvi, au sud par la collectivité Adjika, à l'est par la propriété Alagnon Kougbé-novi et à l'ouest par la propriété Agbonou Kpédji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10413, déposée le 13 mai 1982, M. Tandouna Bensaga, profession de Commissaire de Police, demeurant et domicilié à Lomé 176 route circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle d'une contenance totale de 6 a, situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Welgda et borné au nord par la collectivité Adewui, au sud par la propriété de Nonoa Salima, à l'est par la propriété Adjouma Gado et à l'ouest par une rue en projet de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10414, déposée le 13 mai 1982, M. Tandouna Bensaga, profession de Commissaire de Police, demeurant et domicilié à Lomé 176 route circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 29 ca, situé à Sokodé préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété Takpara Bernard, à l'est par la propriété Kondo Aliou et à l'ouest par la propriété du Secours Catholique.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10415, déposée le 14 mai 1982, M. Keleou Assima A. Aklesso, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé 38, Rue de la Fraternité Amoutivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 22 ca, situé à Kara préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 7, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par Patatcho Kézie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10416, déposée le 18 mai 1982, Mme Dovi Akué Afiavi, profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé (s/c de M. Sowu Yao Sewa Asecna Lomé), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de

7 ha 21 a 20 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1052, au sud par le lot n° 1054 à l'est par le lot n° 1061 et à l'ouest par une rue en projet de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10417, déposée le 18 mai 1982, Mlle Dovi Akué Adudé, profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé (s/c Sowu Yao Sewa Asecna Lomé), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 21 a 30 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet de 14 m., au sud par le lot n° 2114, à l'est par le lot n° 2123 et à l'ouest par le lot n° 2121.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10418, déposée le 18 mai 1982, M. Poénou Kouassi, profession d'Inspecteur des PTT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé 12, Rue Messan de Souza, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Koffi Charles Rinklif, administrateur civil au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Djadoo Aklikokou, à l'est par l'emprise de la ligne de la haute tension.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10419, déposée le 18 mai 1982, M. Gomido Ekoué Folly, profession de maître menuisier, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Dogbéavou (s/c de M. Adjoyi Koami RNET Lomé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 82 ca, situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par un passage de 8 mètres, au sud par le lot n° 1152, à l'est par la route de Totsigan de 28 mètres et à l'ouest par le lot n° 1144.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10420, déposé le 19 mai 1982, M. Ahlijah Kodjo Sedina, profession de comptable à l'U.A.C. demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, Avenue de la Libération, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 89 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord par le lot n° 78, au sud par une rue non dénommée de 10 mètres, à l'est par l'Avenue de la Libération prolongée de 20 mètres, à l'ouest par le lot n° 60, objet du T.F. n° 4380 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10421, déposée le 19 mai 1982, M. Amah-Atayi Ayikoué, profession de conducteur de travaux électriques, demeurant et domicilié à Lomé, B. P. 402, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1899, au sud par le lot n° 1897, à l'est par le lot n° 1909 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10422, déposée le 19 mai 1982, Mme. de Lima Poupou (Félicienne), profession de sage femme en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, 4, Rue de l'Internat, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 61 a 84 ca, situé à Tabligbo, préfecture de Yoto, connu sous le nom de Gnito-Kpémé et borné au nord par la propriété Grautey Gbovi, au sud par la propriété Apéto Toudji Adobou et à l'ouest par Adjessonhun Kognon et Anato Kougnigban.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10423, déposée le 19 mai 1982, M. Nodzro Kokou Mawufé, profession de directeur du budget,

demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, B. P. 4194 (s/c de M. Amavi Ayité Hillah notaire à Lomé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 34 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1013, au sud par une rue en projet de 16 mètres, à l'est par le lot n° 1057 et à l'ouest par la route de Totsigan de 28 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10424, déposée le 21 mai 1982, M. Afan J. Houénoumadji, profession de professeur à l'U.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 78 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord par le lot n° 80, au sud par le lot n° 84, à l'est par le lot n° 82 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10425, déposée le 21 mai 1982, M. Sassou Mensah, profession d'agent des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, 121, Avenue de la Libération, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Mensah Dosseh David), propriétaire, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2786, au sud et à l'est par des rues non dénommées de 14 mètres, à l'ouest par le lot n° 2777.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10426, déposée le 21 mai 1982, M. Hova Sossou Hokameto, profession, attaché financier, demeurant et domicilié à Londres, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représenté par Ayissou Akouété Ekpé, demeurant à Lomé, B. P. 437, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 87 ca, situé à Akodessewa, commune de

Lomé, connu sous le nom de Kponou et borné au nord et à l'est par le titre foncier n° 13906 propriété Kemavo Sewodo, au sud par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'ouest par le lot 1021.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10427, déposée le 21 mai 1982, M. Dathey A. Anani, profession d'agent de Togopharma, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 20 a 16 ca, situé à Agouévè-Madjikpétoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dzogbé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Ayité Djiwonou au sud par la propriété Ayité Viza et à l'est par la propriété Nougbo- lo Azevi Akolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10428, déposée le 21 mai 1982, M. Kalefe Délali, profession interprète au Lycée de Kpodji, demeurant et domicilié à Kpalimé) préfecture de Kloti), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Aflao commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au sud par le lot n° 1004, à l'est par le lot n° 1013 et à l'ouest par le lot n° 1011.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10429, déposée le 21 mai 1982, M. Amelifo P. Koffi, profession, inspecteur d'EPS, demeurant et domicilié à Lomé) I.N.J.S.), majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au sud par le lot n° 1005, à l'est par le lot n° 1014 et à l'ouest par le lot n° 1012.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10430, déposée le 21 mai 1982, Mme Azanmassou Dovi, née Atidéglá, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé (s/c de M. Lawson Laté Kali, service Cartographie Nationale et du cadastre Lomé), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a 60 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 59, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 56 et à l'ouest par le lot n° 60.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10431, déposée le 21 mai 1982, M. Azanmassou Yaovi (Thomas) profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé (s/c de M. Lawson Laté Kali, Cartographie Nationale et du cadastre Lomé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a 60 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 57, au sud par une rue non dénommée de 16 mètres, à l'est par le lot n° 54 et à l'ouest par le lot n° 58.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10432, déposée le 26 mai 1982 M. Agboanou P. Comlan, profession de Menuisier, demeurant et domicilié à Lomé (s/c de M. Djadou Djodji service topographique B.P. 500 Lomé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 23 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées de 16 mètres, au sud par le lot n° 4 et à l'est par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10433, déposée le 26 mai 1982, Mlle Houenassou M. Kafui, profession d'employée de commerce T.A.C.O., demeurant et domiciliée à Lomé (s/c de M. Lawson Djifa D.C.N.C. B.P. 500 Lomé Togo), majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier

d'une contenance totale de 7 a 01 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots n°s 494 bis et 501 bis, au sud par les lots n°s 493 et 500, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées de 16 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10434, déposée le 26 mai 1982, M. Sossah Zinsou, profession d'employé de commerce, TACO demeurant et domicilié à Lomé (s/c de M. Lawson Dzifa D.C.N.C. B.P. 500), majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 500, au sud et à l'est par des rues non dénommées de 16 mètres, à l'ouest par le lot n° 492.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10435, déposée le 26 mai 1982, M. Chérif Sidy Mohamed, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé avenue du 24 janvier n° 34, B.P. 3143 majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité Guinéenne, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 18 et à l'ouest par la propriété Hor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10436, déposée le 28 mai 1982, Mlle Kassogla Kanintiba (Odile), profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé B.P. 3726, rue du Professeur Lassey Angle Boulevard Circulaire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 14 ca, situé à Lama-Kara préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Campement et borné au nord par les propriétés Essé et Togbo, au sud et à l'est par des rues non dénommées de 14 mètres, à l'ouest par la propriété Babanam.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10437, déposée le 31 mai 1982, M. Okpokou Assiédo Kwadjo, profession gardien de la paix, demeurant et domicilié à Lomé Akodésséwa, (Commissariat du Port), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance totale de 6 a 20 ca situé à Tokoin, commune de, Lomé connu sous le nom de Hédzra-nawoè et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n°s 1922, 1923, 1920 et 1930, à l'ouest par une rue non dénommée de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le conservateur de la propriété foncière,
Tété Wilson - Bahun*

Avis de bornage

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier

Le lundi 1er février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 35 a 45 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par Atandji Kpoti, au sud par Kossi Afangbé, à l'est par Kossi Afangbé et à l'ouest par Sodjedo Ativon ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Attikpassoh, technicien de la Navigation Aérienne à l'ASECNA à Lomé, suivant réquisition du 29 août 1977, n° 7751.

Le jeudi 4 février 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 11 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1497, à l'est par le lot n° 1504 et à l'ouest par les lots n°s 1499 et 1506 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gone Kokou Lolonyo, comptable demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 juin 1980, n° 9.119.

Le jeudi 4 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme, d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 70 ca connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 1500 bis et 1501 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bouwassi Teno Essohanam, employé de bureau au Garage Central (Section Permis de Conduire), demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 12 juin 1980, n° 9.118.

Le mardi 9 février 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao,

commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 61 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 982, au sud par le lot n° 980, à l'est par le lot n° 972 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gnininvi Amémadiamé Amanh, agent de Banque UTB, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 juin 1980, n° 9.123.

Le lundi 1er février 1982 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 07 ca, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par la collectivité Amouzou, à l'est par Kpeti Gavi et à l'ouest par la route de Sagbado ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Allaharé Komr, professeur à la Direction de l'Enseignement du 3e Degré, à Lomé, mandataire de Mlle Badjona Ablavi, agent technique de Santé suivant réquisition du 16 juin 1980, n° 9.127.

Le jeudi 11 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 a 30 ca, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la route d'Adakpamé, à l'est par le lot n° 208 et à l'ouest par le lot n° 207 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Attisso Sedi, commerçant demeurant à Lomé-Lom'Nava, 10 rue Nikoué Koé, suivant réquisition du 26 mars 1980, n° 8966.

Le lundi 15 mars 1982 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 54, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 45 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Togbey Kokou Akouété, agent de Banque demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 avril 1980, n° 9020.

Le lundi 15 mars 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 64 ca, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par les lots n°s 12 et 27, au sud et à l'ouest par des rues de 12 mètres, à l'est par la propriété Do Adoblatsi Saba ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ekoué (Pierre) Attigbé, commerçant demeurant à Lomé Ablogamé n° 2 (Boutique Honneur Togolais), suivant réquisition du 29 avril 1980, n° 9035.

Le lundi 15 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 10 ca,

connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 3 bis, au sud par la route d'Adakpamé, à l'est par les lots n°s 6 et 7, à l'ouest par la Mission Evangélique (T.F. n° 1.187 T.T.); dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson-Djito K. Latévi (Gilbert), géomètre-déssinateur demeurant à Lomé, 13 rue du Soldat Nandji, suivant réquisition du 7 mai 1980, n° 9051.

Le lundi 3 mai 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 88 ca, connu sous le nom d'Atakpamekondji et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 13, à l'est par le titre foncier n° 504 T.T. à Tèvi G. Abbey et à l'ouest par la propriété Afeviwotovu; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adzomada Kofi, pasteur de l'église évangélique demeurant à Lomé-Apégamé plage, suivant réquisition du 27 mai 1980, n° 9076.

Le mardi 25 mai 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Danyi-Apéyémé, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 19 a 58 ca, connu sous le nom de Fowj et borné au nord par Dogbe Komi au sud par Kpegba Kodjo, à l'est par Ahomeku Semanu et à l'ouest par Amedodzi Yawo; dont l'immatriculation a été demandée par M. Apati-Bassah Afisimésédo Komi, secrétaire d'administration à la direction de la Fonction Publique, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 mai 1980, n° 9081.

Le mardi 4 mai 1982, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 31 ca, connu sous le nom de Kpéta et borné au nord par le lot n° 28, propriété Atra, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 29 et 27; dont l'immatriculation a été demandée par M. Afoudji Komlan Koubafo, bibliothécaire à l'école nationale d'agriculture, demeurant à Kpalimé, suivant réquisition du 6 juin 1980, n° 9099.

Le jeudi 11 mars 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 41 ca, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 493, à l'est par le lot n° 494 et à l'ouest par le lot n° 492; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Folly Dédé, ménagère, demeurant à Lomé-Lom'Nava, 33 rue Koudadjé, suivant réquisition du 6 juin 1980, n° 9100.

Le vendredi 26 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de

6 a 03 ca, et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Guidiglo, à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Afanou Yao, propriétaire demeurant à Lomé-Bè-Bassadji, suivant réquisition du 17 juin 1980, n° 9.132.

Le mercredi 3 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 45 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Awudor Kossi; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Assamba Johnson, revendeuse demeurant à Lomé Agbalépédogan, suivant réquisition du 20 juin 1980, n° 9.141.

Le vendredi 5 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 74 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 1273 et 1283; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mensah Komi, professeur au Lycée de Tokoin, demeurant à Lomé-Gbadoekomé, 55 Rue Georges Bruce, suivant réquisition du 26 juin 1980, n° 9.144.

Le vendredi 5 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 1272, 1284 et 1282; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mensah Komi professeur, au Lycée de Tokoin, demeurant à Lomé-Gbadoekomé, 55 Rue Georges Bruce, suivant réquisition du 26 juin 1980, n° 9148.

Le lundi 8 février 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Cir. Adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 a 21 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2518, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 2508; dont l'immatriculation a été demandée par M. Batema Kodjo, commerçant demeurant à Lomé, quartier Gbenyédji, suivant réquisition du 30 juin 1980, n° 9160.

Le jeudi 11 mars 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 40 ca connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 493 bis, au sud par la route d'Adakpamé, à l'est par le lot n° 494 et à l'ouest par le lot n° 492; dont l'immatriculation a été demandée par M. Godévi Messan Tatigna, commis à la Mairie demeurant à Lomé Lom-Nava, 33 rue Koudadjé, suivant réquisition du 6 juin 1980, n° 9101.

Le lundi 8 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 91 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2537, au sud par le lot n° 2535; à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2523, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Adjélé Vignon Akovi, revendeuse demeurant à Lomé-Tokoin Gbonvié, suivant réquisition du 6 juin 1980, n° 9102.

Le jeudi 13 mai 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agbadji, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 ha 91 a 36 ca, connu sous le nom de Egakopédomé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Gaou Létso, à l'ouest par la route d'Amoussoukopé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amékudji Etsri Kodjo, ingénieur du génie rural, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 juin 1980, n° 9124.

Le jeudi 13 mai 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agbadji, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 ha 99 a 86 ca connu sous le nom de Egakopédomé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Gaou Létso, à l'ouest par Sagbado Koffi; dont l'immatriculation a été demandée par M. Wallace Lossouvi, contremaître Electro-Télémechanicien, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 juin 1980, n° 9126.

Le jeudi 4 février 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 21 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord à l'est et à l'ouest par les lots n°s 1391, 1384 et 1382, au sud par une rue en projet de 28 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjahmah Amenou Kokou, agent Technique de Santé à Lomé 4, Rue de Kamina suivant réquisition du 9 juillet 1980, n° 9179.

Le mardi 9 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 56 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par Nougblega Atsouvi, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Gnansounnou Ayabavi couturière à Lomé s/c de M. Gnansounnou Kouami Kouassi C.F.T. Traction Lomé, suivant réquisition du 9 juillet 1980, n° 9181.

Le mardi 9 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 33 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des

rues en projet, à l'est et à l'ouest par Atsouvi Nougbléga; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gnansounnou Kouassi, dessinateur au C.F.T. Traction, demeurant à Lomé Rue Curie, mandataire de M. Gnansounnou Houessou suivant réquisition du 9 juillet 1980, n° 9182.

Le mercredi 10 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Hôpital, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 10 ca, et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Tsissan Dadzie et à l'est par une rue de 12 mètres; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpovi Kpaté Afangninou, dessinateur technique à Lomé, suivant réquisition du 10 juillet 1980, n° 9186.

Le vendredi 12 février 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 01 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 881, au sud par le lot n° 879, à l'est par la voie ferrée Lomé-Atakpamé et à l'ouest par une rue en projet de 16 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tcheou Matanaka, employé de commerce, demeurant à Lomé Tokoin Casablanca B. P. 847, suivant réquisition du 11 juillet 1980, n° 9192.

Le jeudi 13 mai 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agbadji, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 ha 00 a 62 ca, connu sous le nom de Egakopédomé et borné au nord au sud et à l'est par la collectivité Gaou Letou, à l'ouest par Sagbado Koffi; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ekué-Hettah Akuété, ingénieur agronome à la SONAPH, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 juin 1980, n° 9128.

Le jeudi 13 mai 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agbadji, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 ha 01 a 04 ca, connu sous le nom de Egakopédomé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Gaou Setsou, à l'ouest par Sagbado Koffi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Olympio Nitou, chef service entretien à Bata, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 juin 1980 n° 9129.

Le jeudi 13 mai 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agbadji, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 10 ha 96 a 10 ca, connu sous le nom de Egakopédomé et borné au nord par la route d'Amoussoukopé, au sud et à l'est par la collectivité Gaou Letso, à l'ouest

par Sagbado Koffi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ekué-Hettah Messanvi Imagnadé, inspecteur des P.T.T. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 juin 1980, n° 9130.

Le mardi 2 mars 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 90 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 288, au sud par le lot n° 286, à l'est par le lot n° 295 et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Dovie, née Lassey Kayi Nenonéné, revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 juin 1980, n° 9135.

Le Vendredi 5 Février 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 26 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au nord par une rue non dénommée, au Sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Afangbédji Gozo; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bayentin Yendoukoi, Chimiste à l'O.T.P. demeurant à Kpémé, suivant réquisition du 27 juillet 1982, n° 9210.

Le mardi 16 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 97 ca connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au nord et à l'est par des rues en projet au sud et à l'ouest par la propriété Gozo Afangbédji; dont l'immatriculation a été demandée par M. Olumuyiwa Phillips, interprète de conférence demeurant à Lomé Tokoin-Dogbéavou, suivant réquisition du 23 juillet 1980 n° 9216.

Le lundi 15 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture de Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 75 ca connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au nord par une rue en projet au sud et à l'ouest par les lots n° 1582 et 1589 et à l'est par l'emprise de la haute tension d'Akossombo; dont l'immatriculation a été demandée par M. Messan-Klo Anani, ingénieur de la Navigation Aérienne demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 juillet 1980 n° 9222.

Le lundi 8 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 54 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue de 28 mètres au sud à l'ouest et à l'est par les lots n°s 2032, 2040, et 2042 dont l'immatriculation a été demandée par M. Babanawo L. Davadji Komla employé à l'Assurance UAP demeurant à Lomé-Nyékouakpoè, suivant réquisition du 31 juillet 1980 n° 9223.

Le vendredi 5 février 1982, à 9 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2162 au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 2149; dont l'immatriculation a été demandée par Mme. d'Almeida Dédé Afiavi, revendeuse demeurant à Lomé suivant réquisition du 4 août 1980, n° 9226.

Le lundi 10 mai 1982, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoussoukopé, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 21 ha 77 a 43 ca, connu sous le nom de Bétékpo et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Dokla, à l'est par l'emprise de la haute tension Kpimé-Lomé; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Akpé Sika Hodogbé, revendeuse de tissus au grand marché, demeurant à Lomé, 80 rue d'Anèho, suivant réquisition du 26 juin 1980, n° 9147.

Le mardi 11 mai 1982, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoussoukopé, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 ha 87 a 89 ca, connu sous le nom de Bétékpo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dokla Dogbatsé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Maboudou Aboki, employé de commerce à la CFAO, demeurant à Lomé, 5 rue Amoutchou, suivant réquisition du 27 juin 1980, n° 9149.

Le mardi 11 mai 1982, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoussoukopé circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha 38 a 68 ca, connu sous le nom de Bétékpo et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dokla Dogbatsé, au sud par Maboudou Aboki; dont l'immatriculation a été demandée par M. Hodogbé Amouzou, planificateur, demeurant à Lomé, 80 rue d'Anèho, suivant réquisition du 27 juin 1980, n° 9150.

Le vendredi 12 mars 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 a 53 ca, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par le lot n° 512 et une rue en projet, au sud par la route d'Adakpamé, à l'est par la collectivité Kayakoyo et à l'ouest par la rue du nouveau cimetière; dont l'immatriculation a été demandée par M. Noutsoudjé Koami, géomètre-dessinateur demeurant à Lomé-Bè, cocoteraie de Souza, suivant réquisition du 30 juin 1980, n° 9164.

Le vendredi 12 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 67 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1519, au sud par le lot n° 1517, à l'est par le lot n° 1520 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kaaga Djéa, contrôleur du trésor, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 août 1980, n° 9249.

Le vendredi 12 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 97 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 1519 bis, à l'est par le lot n° 1520; dont l'immatriculation a été demandée par M. Badjo Yao, ingénieur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 août 1980, n° 9250.

Le vendredi 12 février 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 92 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1509, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1580 et à l'ouest par le lot n° 1507; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bograh Totomgba, instituteur demeurant à Bouafilé (Côte d'Ivoire), suivant réquisition du 13 août 1980, n° 9.251.

Le vendredi 12 février 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1488, au sud par le lot n° 1484, à l'est par le lot n° 1487 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Madou Kossivi, charpentier à Lomé-Tokoin Cité, mandataire de M. Agouzi Yao, maçon carreleur à Manda (République du Gabon), suivant réquisition du 18 août 1980, n° 9.255.

Le mercredi 10 février 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Gakli, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 4 ca, et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n° 14 et 17; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tété Tété agent des P.T.T. (Inter P.T.T.) demeurant à Lomé, suivant réquisition du 20 août 1980, n° 9.261.

Le jeudi 4 mars 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 22 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné

au nord par les lots n°s 2655 et 2656 à l'est et à l'ouest par les lots n°s 2647 et 2644 au sud par une rue non dénommée de 21 mètres; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Dagadzi Massan Venunye (née Osséyi) magistrat, demeurant à Tokoin Forer-ever, suivant réquisition du 9 juillet 1980, n° 9183.

Le mardi 2 mars 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 80 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné à l'est au nord par une rue non dénommée de 16 mètres, au sud et à l'ouest par les lots n°s 306, 317 et 315; dont l'immatriculation a été demandée par Mme da Silveira Lakoélé, revendeuse à Tokoin (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe 26 rue Aniko Palako Lomé), suivant réquisition du 9 juillet 1980, n° 9184.

Le mardi 9 mars 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 02 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'ouest par des lots n°s 633, 631 et n° 621, à l'est par une rue non dénommée de 18 mètres; dont l'immatriculation a été demandée par M. Edzina-wo Amétowossina, peintre-bâtiment (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, 26 rue Aniko Palako, Lomé), suivant réquisition du 9 juillet 1980, n° 9185.

Le mercredi 10 mars 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 84 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la propriété de la collectivité Doumassessé, au sud par le lot n° 58, à l'est par une rue non dénommée de 16 mètres et à l'ouest par le lot n° 13 dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tossah Têko, couturière demeurant à Lomé-Tokoin BP 836, suivant réquisition du 11 juillet 1980, n° 9191.

Le lundi 8 février 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 a 40 ca connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par Kpeti Taga, au sud et à l'est par la propriété Alouwoè Aboukeni, à l'ouest par la propriété Eklou Koffi Okiti; dont l'immatriculation a été demandée par M. Eklou Koffi Okiti Papavi, administrateur civil demeurant à Lomé, 109, Rue Pelletier-Caventou) Rue de l'OCAM), suivant réquisition du 27 août 1980, n° 9.271.

Le lundi 8 février 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 54 ca, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par la route Apédokoè-Sagbado, au sud par la propriété Eklou Koffi Okiti, à l'est par Kpeti Taga et à l'ouest par Apéléte Agbovi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Eklou Koffi Okiti Papavi, administrateur civil demeurant à Lomé, 109, Rue Pelletier-Caventou (Rue de l'OCAM), suivant réquisition du 27 août 1980, n° 9.272.

Le lundi 8 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 73 ca connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 2382, au sud par une rue de 28 mètres, à l'est par la propriété Aziablé et à l'ouest par le lot n° 2370 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Quadjovie Amouzou, fonctionnaire de Police à la Sûreté Nationale, demeurant à Lomé, 60, Rue Amouzouvi, suivant réquisition du 29 août 1980, n° 9.289.

Le mercredi 24 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un triangle irrégulier, d'une contenance de 4 a 23 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 1581 et 1580, au sud et à l'ouest par Jibidar, à l'est par la haute tention ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tchaneyou Kpelou, agent des Douanes, Brigade du Port à Lomé, suivant réquisition du 2 septembre 1980, n° 9.303.

Le vendredi 5 février 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 11 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues, au sud par le lot n° 2084, à l'est par le lot n° 2082 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Meba Banabessé, économiste à Lomé, suivant réquisition du 5 septembre 1980, n° 9.309.

Le mercredi 3 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 28 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par le surplus du lot n° 850 bis à l'est par une rue de 16 mètres et au sud par une rue de 14 mètres; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbodo Kokou Amouzou Zoto monteur de pompes à la régie nationale des eaux du togo demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 juillet 1980, n° 9193.

Le lundi 1^{er} mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, com-

mune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 42 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 1612 et 1618, au sud par le lot n° 1616, à l'est par une rue de 16 mètres et à l'ouest par le lot n° 1610; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kodjo Sanvi, propriétaire demeurant à Lomé (s/c M. Lawson Laté Dovi géomètre cartographe à Lomé 26, rue Aniko Palako), suivant réquisition du 14 juillet 1980, n° 9195.

Le lundi 1^{er} mars 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 54 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, par les lots n°s 1627 et 1638, au sud par une rue de 16 mètres, à l'est par une rue de 14 mètres et à l'ouest par une rue de 16 mètres; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Byll Akossiwoa (ex Lucie) commerçante demeurant à Lomé, s/c Lawson Laté Dovi géomètre cartographe à Lomé 26, rue Aniko Palako, suivant réquisition du 14 juillet 1980, n° 9196.

Le lundi 1^{er} mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 70 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord à l'est par des rues de 14 m et 16 mètres, au sud et à l'ouest par des lots n°s 1617 et 1612; dont l'immatriculation a été demandée par M. Rd Père Dovi Kondo N'danu directeur du collège st Joseph à Lomé Tokoin, suivant réquisition du 14 juillet 1980, n° 9198.

Le lundi 15 février 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 96 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Atandji Kpoti, au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Anthony Akua Epé, employée à l'Hôtel Maxime, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 septembre 1980, n° 9.332.

Le lundi 15 février 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 98 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Atandji Kpoti, au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Adjivon Adjoko (Laurencia) née da Silveira, revendeuse, demeurant à Lomé-Tokoin Dogbéavou, représentant son fils mineur, M. Adjivon Kokou Ahounyè (Samson), suivant réquisition du 19 septembre 1980, n° 9.333.

Le jeudi 25 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 89 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2605 au sud par le lot n° 2603, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 2596, dont l'immatriculation a été demandée par M. Badjessa Alidou, militaire en retraite, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 septembre 1980, n° 9.334.

Le vendredi 5 février 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 21 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud à l'est et à l'ouest par les lots n° 2079, 2084 et 2085, dont l'immatriculation a été demandée par M. Méloukpo Koffi, topographe au service topographique demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 septembre 1980, n° 9.337.

Le vendredi 5 février 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 34 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 844 bis, au sud par le lot n° 846, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n° 844 et 845; dont l'immatriculation a été demandée par M. Korodowou Akamanga, capitaine de gendarmerie, demeurant à Lomé (Camp de la gendarmerie nationale), suivant réquisition du 29 septembre 1980, n° 9.345.

Le mercredi 5 mai 1982, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 52 ca connu sous le nom de Zone Radio et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par la propriété Tofare yélé, à l'est par la rue en projet de 14 m et à l'ouest par la propriété Tofare Yélé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpatcha Essohana, lieutenant au camp peleton d'Adidogomé, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 juillet 1980, n° 9200.

Le jeudi 4 mars 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 16 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 2678, à l'est par le lot n° 2680 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tsakadi Akouavi Ma wulawoè, née de Souza, sage-femme d'état, demeurant à Lomé, 11 rue de Paris, suivant réquisition du 17 juillet 1980, n° 9205.

Le mercredi 5 mai 1982, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 5 ca, connu sous le nom de campement et borné au nord par une rue en projet, au sud par un espace vert, à l'est par T. Miza et à l'ouest par la collectivité Kamana, dont l'immatriculation a été demandée par M. Samon Kortho, ministre de l'aménagement rural, demeurant à Lomé, villa de de la caisse nationale de sécurité sociale route d'Atakpamé, suivant réquisition du 17 juillet 1980, n° 9206.

Le lundi 10 mai 1982, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 9 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par une rue et la collectivité de Pangalam, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par M. Kondi Kisawo; dont l'immatriculation a été demandée par M. Samon Kortho, ministre de l'aménagement rural, demeurant à Lomé, route d'Atakpamé (villa C.N.S.S.), suivant réquisition du 17 juillet 1980, n° 9207.

Le jeudi 18 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 341, au sud par une rue en projet à l'est par le lot n° 335 et à l'ouest par le lot n° 333, dont l'immatriculation a été demandée par M. et Mme. Dedo Kodzo Ellon maître-Assistant à l'UB demeurant à Lomé-Nyékouakpoè rue Bellow suivant réquisition du 29 Septembre 1980, n° 9.347

Le jeudi 25 février 1982, à 9 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 27 a 80 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le titre foncier n° 3589 T.T. au sud et à l'ouest par la collectivité Awoudor Godonou, à l'est par la route d'Agbalépédogan, dont l'immatriculation a été demandée par M. Alassani Gouda Maza, Boucher demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 octobre 1980, n° 9.357.

Le vendredi 26 février 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 63 ca, et borné au nord par le lot n° 1352, au sud par le lot n° 1350, à l'est par le lot n° 1361 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Amoussi Sité, secrétaire d'administration demeurant à Lomé (direction générale de la planification de l'éducation), suivant réquisition du 2 octobre 1980, n° 9.358.

Le mardi 23 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 81 ca connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet au sud par le lot n° 2402 à l'est par le lot n° 2410 et à l'ouest par le lot n° 2408, dont l'immatriculation a été demandée par M. Gaba Kuaovi Yao, comptable à la STOCA demeurant à Lomé-Tokoin centre, suivant réquisition du 8 octobre 1980, n° 9.369.

Le vendredi 19 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1974 au sud par le lot n° 1972, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1967, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ako Lewo Komivi Dela, chef passages Air Afrique, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 octobre 1980, n° 9.370

Le jeudi 27 mai 1982, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hihéatro, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 18 ca connu sous le nom d'Ouyuiwlou et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par la route de Badou à l'est par le ruisseau Oyatchah; dont l'immatriculation, a été demandée par M. Tchapo Falamio, officier des F.A.T. demeurant à Lomé-Tokoin (camp des gardiens de circonscription- Adidogomé), suivant réquisition du 17 juillet 1980, n° 9208.

Le jeudi 6 mai 1982, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 62 ca, connu sous le nom de Agnarm et borné au nord par la route internationale Lomé-Haute Volte, au sud et à l'ouest par la propriété Kpelenga Katanga, à l'est par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kao Kezié Siname, directeur du CEG de Tchawanda, demeurant à Sokodé, suivant réquisition du 21 juillet 1980, n° 9212.

Le mardi 11 mai 1982, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13 a 39 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par la collectivité de Pangalam et à l'ouest par la collectivité Dzah; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sinam, Kao Kezié directeur du C.E.G. de Tchawanda, demeurant à Sokodé, suivant réquisition du 21 juillet 1980, n° 9213.

Le lundi 1er mars 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 69 ca, et borné au nord et à l'est par les lots n°s 1148 et 1156, au sud par la propriété Alandou et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Aja- von-Mikpoom Ayité, agent publicitaire, demeurant à Lomé, rue des cocotiers n° 31 bis; suivant réquisition du 29 juillet 1980, n° 9219.

Le lundi 15 février 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1446, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1438 et à l'ouest par le lot n° 1436, dont l'immatriculation a été demandée par M. Addra H.U.E. Kokou, professeur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 octobre 1980, n° 9.382

Le jeudi 18 février 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 67 ca, et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 276 et à l'ouest par le lot n° 284, dont l'immatriculation a été demandée par M. Benthon Komlan Passo comptable à la CNCA demeurant à Lomé Cocoteraie Pa de Souza, suivant réquisition du 31 octobre 1980, n° 9.397.

Le lundi 15 février 1982, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 99 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1483 bis, au sud par le lot n° 1481, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par les lots n°s 1480 et 1483 bis, dont l'immatriculation a été demandée par M. Typamm Ayivi Adadé, fonctionnaire à la direction du plan, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 novembre 1980, n° 9.399.

Le jeudi 18 février 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 11 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 439 et 444, au sud par une rue de 16 mètres, à l'est par le lot n° 449 et à l'ouest par le lot n° 437, dont l'immatriculation a été demandée par M. Batama Gnalibah, ancien combattant demeurant à Lomé-Tokoin Gbadago, suivant réquisition du 4 novembre 1980, n° 9.409.

Le mercredi 17 février 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12

a 01 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue de 28 mètres, au sud par les lots n^{os} 1061 et 1062 à l'est par le lot n^o 1073 et à l'ouest par le lot n^o 1070, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Hoffer Ahoéfa, née Longa, agent de la caisse de sécurité sociale, demeurant à Lomé-Ahanoukopé, 12, Rue Okiki Aguiar, suivant réquisition du 10 novembre 1980, n^o 9.419

Le lundi 15 mars 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n^o 16, au sud par le lot n^o 11, à l'ouest par le lot n^o 14 et à l'est par une rue de 14 mètres; dont l'immatriculation a été demandée par M. Houedanou-Akotcholo Koovi, topographe, demeurant à Lomé-Tokoin Casablanca, suivant réquisition du 29 juillet 1980, n^o 9220.

Le lundi 3 mai 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé-Kpodzi, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 23 ca, connu sous le nom de Togotakupi et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'est par les lots n^{os} 7 et 5 et à l'ouest par la route de Kpalimé-Atakpamé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Atsou Yawo Eban, technicien des T.P. arrt routes, demeurant à Lomé-Kodjo-viakopé, suivant réquisition du 29 juillet 1980, n^o 9221.

Le lundi 1er mars 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, préfecture du golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance, de 11 a 43 ca, et borné au nord par le lot n^o 1100, au sud par le lot n^o 1103, à l'est par les lots n^{os} 1101 et 1102 et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Addah Bah Kossi (Ambroise) Lamewona, employé à l'ambassade Américaine au Togo, demeurant à Lomé-Tokoin Ouest, suivant réquisition du 1er août 1980, n^o 9225.

Le mercredi 10 mars 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 5 a 95 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n^o 1458, au sud par le lot n^o 1456, à l'est par le lot n^o 1464 et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Attiba Dovi Djinyefa, agent de la CEDEAO-Fonds, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 août 1980, n^o 9227.

Le mercredi 17 février 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un

quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet au sud par le lot n^o 1063, à l'est par le lot n^o 1074 et à l'ouest par le lot n^o 1072, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kodjo Mawuena, née Hoffer, commerçante demeurant à Lomé, 12 rue Okiki Aguiar, suivant réquisition du 10 novembre 1980, n^o 9.420.

Le mardi 16 février 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 14 a 36 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n^o 1205, au sud par le lot n^o 1200, à l'est par les lots n^{os} 1202 et 1204, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Attikese Anani Kossi, étudiant-maître, demeurant à Lomé-Casablanca, 16, rue Adedjé, suivant réquisition du 10 novembre 1980, n^o 9.421.

Le lundi 22 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 87 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n^o 714, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n^o 716, à l'ouest par la route d'Agbalépédogan, dont l'immatriculation a été demandée par M. Gnakpo Komlan, menuisier demeurant à Lomé-Aflao-Agbalépédogan, suivant réquisition du 18 novembre 1980, n^o 9.446.

Le jeudi 18 février 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 42 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n^o 439, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n^o 438; dont l'immatriculation a été demandée par M. Selababissa Malowa Magomté, sergent au R.I.T., demeurant à Lomé suivant réquisition du 19 novembre 1980, n^o 9.448.

Le lundi 22 février 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 02 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par un passage de 8 mètres, au sud, à l'est et à l'ouest par la famille Ameto Sepodi Agounon, dont l'immatriculation a été demandée par M. Aklobessi Kouassi Kwaovi, ingénieur d'élevage à Lomé, suivant réquisition du 27 novembre 1980, n^o 9.458.

Le lundi 8 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un

quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 89 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2525 au sud par le lot n° 2523, à l'est par le lot n° 2537 et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Abbey Dovi André, agent cadre à la Cie FAO-TOGO, demeurant à Lomé-Tokoin Gbadago, suivant réquisition du 6 août 1980 n° 9228.

Le mercredi 10 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 59 a 99 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 1414, 1415 et 1424, au sud par les lots n°s 1408 et 1418, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées; dont l'immatriculation a été demandée par M. Edzinawo Amétowossina peintre en bâtiment, demeurant à Lomé-Bè-Apéyémé, suivant réquisition du 6 août 1980, n° 9229.

Le mercredi 10 mars 1982 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 17 a 75 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1480, au sud par le lot n° 1477, à l'est par les lots n°s 1491 et 1492, à l'ouest par la route de Djagblé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Edzinawo Amétowossina peintre en bâtiment, demeurant à Lomé-Bè-Apéyémé, suivant réquisition du 6 août 1980, n° 9230.

Le lundi 1er mars 1982 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 15 a 76 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 1511 et 1517 et à l'ouest par un passage; dont l'immatriculation a été demandée par M. Edzinawo Amétowossina peintre en bâtiment demeurant à Lomé-Bè-Apéyémé, suivant réquisition du 6 août 1980, n° 9231.

Le mercredi 24 février 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 44 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2291 bis, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par la réquisition n° 8326, dont l'immatriculation a été demandée par M. Wussinu Kokou Mamalèlu, employé à Togograin, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 décembre 1980, n° 9.475.

Le vendredi 12 février 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 83 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 879, au sud par un passage, à l'est par l'emprise du chemin de fer Lomé-Atakpamé, à l'ouest par le titre foncier n° 7564 RT, dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjéoda K. G. Komlassan, propriétaire, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 décembre 1980, n° 9.481.

Le vendredi 26 février 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13 a 23 ca, et borné au nord par les lots n°s 1114 et 1124, au sud par les lots n°s 1116, 1117 et 1126, à l'est par la rue de Totsi, et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Batchassi Esso (ex Sylvain) ingénieur agronome à la SRCC, demeurant à Kpalimé, suivant réquisition du 5 décembre 1980, n° 9.483.

Le mercredi 10 février 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 87 ca connu sous le nom de Hôpital et borné au nord par Mme Atayi Ayélé, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par Mme Massan Djokoto, dont l'immatriculation a été demandée par M. Koussawo Kuévi, professeur à l'UB demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 décembre 1980 n° 9.490.

Le mercredi 17 février 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1053, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots n° 1034 et 1041, dont l'immatriculation a été demandée par M. Segbeya Akakpo, comptable en service au contrôle financier, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 décembre 1980, n° 9.498.

Le vendredi 14 mai 1982 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance de 16 a, connu sous le nom de Sondè et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété Agrignan Koumayi à l'est par la propriété Bodjona Hodabalo et à l'ouest par la propriété Kodom; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kanaté Kpelor brigadier chef de police, demeurant à Lomé, quartier Noukafou, suivant réquisition du 6 août 1980, n° 9232.

Le mercredi 3 mars 1982 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, com-

mune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 1 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 843, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 844 et à l'ouest par le lot n° 842; dont l'immatriculation a été demandée par M. Attiogbé Foli Hélio Komlan, employé de banque demeurant à Aného, suivant réquisition du 7 août 1980, n° 9233.

Le vendredi 12 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 77 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord au sud et à l'est par la collectivité Azamela, à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. (Antoine Peter) Kodjo Mensah Ocloo, catéchiste et fidei custos, demeurant à Lomé 16, rue de l'espérance, représentant du conseil d'administration de la mission catholique du Togo, suivant réquisition du 7 août 1980, n° 9237

Le mardi 4 mai 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 94 ca, connu sous le nom de Kpeta et borné au nord et à l'ouest par des rues, au sud et à l'est par les lots n°s 26 et 25; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amegagbo Mawuli Gouwonou, agent à la CNSS demeurant à Lomé Tokoin-Dogbéavou, suivant réquisition du 8 août 1980, n° 9239.

Le vendredi 19 février 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 41 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue de 14 mètres, au sud par le lot n° 2074, à l'est par le lot n° 2090 et à l'ouest par le lot n° 2091, dont l'immatriculation a été demandée par M. Azankpo Koissi, employé à Togopharma demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 janvier 1980, n° 9534.

Le jeudi 18 février 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 72 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 354, au sud par le lot n° 352, à l'est par une ruelle et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Paglaya Toyi Mouzou, ingénieur des mines demeurant à Hahotoé, suivant réquisition du 12 janvier 1981, n° 9564.

Le mardi 16 février 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, com-

mune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 26 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1206, au sud par le lot n° 1202, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 1203; dont l'immatriculation a été demandée par M. Nogbé Yawo, économiste, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7 avril 1981, n° 9741.

Le mardi 23 février 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 24 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1809, au sud par une rue en projet à l'est par le lot n° 1804, à l'ouest par le lot n° 1802, dont l'immatriculation a été demandée par M. Attikese Kossi, enseignant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7 avril 1981, n° 9742.

Le mercredi 3 février 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 14 ca, connu sous le nom d'Aflao- Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 78, à l'est par le lot n° 85, à l'ouest par le lot n° 87, dont l'immatriculation a été demandée par M. Teko Folly Assiongbonvi, économiste à la CIMAO, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 avril 1981, n° 9746.

Le lundi 8 mars 1982 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 33 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1809, au sud par le lot n° 1807, à l'est par le lot n° 1820 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Boko R. Akouavi, revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 août 1980, n° 9245.

Le lundi 8 mars 1982 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 35 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1810, au sud par le lot n° 1808, à l'est par le lot n° 1821 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Boko R. Akouavi, revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 août 1980, n° 9246.

Le lundi 1^{er} mars 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 15 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1530, à l'est par le lot n° 1538 bis et à l'ouest par le lot n° 1537; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Boko R. Akouavi, revendeuse, de-

meurant à Lomé-Cocoteraie de Souza, suivant réquisition du 14 août 1980, n° 9247.

Le jeudi 11 mars 1982 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2781, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2773 A et à l'ouest par le lot n° 2772; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amony Anani Koété, topographe demeurant à Lomé-Bè, représentant M. Amony Lolovi, mineur, suivant réquisition du 18 août 1980, n° 9253.

Le jeudi 11 mars 1982 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 47 ca, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par le lot n° 204 bis, au sud par la route d'Adakpamé, à l'est par le lot n° 205 et à l'ouest par le lot n° 203; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lossou Komlavi, employé de commerce demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 août 1980, n° 9257.

Le vendredi 5 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 57 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2300, au sud par le lot n° 2298, à l'est par le lot n° 2311 et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Camara A. (Faustine), propriétaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 août 1980, n° 9258.

Le vendredi 5 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 75 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par et à l'ouest par des rues non dénommées au sud par le lot n° 2299 et à l'est par le lot n° 2312 dont l'immatriculation a été demandée par Mme Amoussou-Adeblé Sika, propriétaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 août 1980, n° 9259.

Le mardi 9 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 2 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 134, au sud par le lot n° 130, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 133; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adansou Comlanvi, employé de bureau demeurant à Lomé, suivant réquisition du 20 août 1980, n° 9260.

Le mercredi 5 mai 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 56 ca, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par la propriété Karazin, au sud par Awi Pédépoki, à l'est par la grande déviation de la route Lama-Kara-Kantè, à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Daou Tchangbadaou, agent de promotion sociale, demeurant à Lama-Kara, quartier Cofac Nord, suivant réquisition du 21 août 1980, n° 9266.

Le mercredi 12 mai 1982, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoussoukopé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 ha 67 a 8 ca, connu sous le nom de Dzogbégan et borné au nord par Mme Johnson Frieda, au sud par Dokla Dogbatse Ahon, à l'est par Akaba N'tsugan et à l'ouest par Dokla Yawo Ahon, dont l'immatriculation a été demandée par M. Suka Komi, contrôleur des douanes, demeurant à Lomé (direction des douanes), suivant réquisition du 22 août 1980, n° 9267.

Le jeudi 27 mai 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dayes, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 16 a 31 ca, connu sous le nom de Todomé-Gbagbahoé et borné au nord par Sitti Ayikoe (ex Jean), au sud et à l'est par la propriété Edée David, à l'ouest par la route de Dayes, dont l'immatriculation a été demandée par M. Attignon Koffi (ex Hermann), professeur au Lycée de Tokoin, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 août 1980, n° 9268.

Le jeudi 27 mai 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dayes, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 16 a 44 ca, connu sous le nom de Todomé-Gbagbahoé et borné au nord par les propriétés du Dr. Amédomé Antoine et Edée David, au sud par la propriété Attignon Koffi, à l'est par la propriété Edée David et à l'ouest par la route de Dayes; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sitti Mawubejro Ayikoe (Jean), instituteur en retraite demeurant à Lomé, 63 Ancien boulevard circulaire, suivant réquisition du 22 août 1980, n° 9269.

Le mardi 2 mars 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 8 a 90 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 296, au sud par le lot n° 294, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 287; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe

demeurant à Lomé, 26, rue Aniko Palako, suivant réquisition du 27 août 1980, n° 9274.

Le vendredi 5 mars 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 71 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2302, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la route de Hédzranawoè et à l'ouest par le lot n° 2289; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Lawson Attiogbé Anoko, épouse Dosseh, propriétaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 août 1980, n° 9275.

Le lundi 1er mars 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une de 7 a 90 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1509, au sud par une rue non dénommée, à l'est par un passage et à l'ouest par le lot n° 1502; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adougba Tamegnon Hékou, économiste, demeurant à Lomé-Tokoin, For Ever, suivant réquisition du 27 août 1980, n° 9277.

Le mercredi 10 mars 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 5 a 95 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1452, au sud par le lot n° 1450, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1445; dont l'immatriculation a été demandée par M. Messan Kodjo Sami, agent de l'union togolaise de banque, demeurant à Aného, suivant réquisition du 27 août 1980, n° 9278.

Le jeudi 4 mars 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2693, au sud par le lot n° 2691, à l'est par le lot n° 2702 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kondo Mokpo, caissier à la CIMAO, demeurant à Lomé-Bè-Kpota, suivant réquisition du 27 août 1980, n° 9279.

Le lundi 1^{er} mars 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 1538 A et 1538 B, au sud par le lot n° 1529, à l'est par une rue de 14 mètres, à l'ouest par les lots n°s 1528 et 1537, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Djobokou Afiwa, re-

vendeuse demeurant en République Centrafricaine, suivant réquisition du 27 août 1980, n° 9280.

Le lundi 8 mars 1982 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 22 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1868, au sud par le lot n° 1866, à l'est par une rue de 16 mètres et à l'ouest par le lot n° 1856, dont l'immatriculation a été demandée par M. Prince Agbodjan E. Mignanou, commis à la Brasserie du Bénin, demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 27 août 1980, n° 9281.

Le vendredi 5 mars 1982 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 21 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par un passage et le lot n° 1058, au sud par le lot n° 1050, à l'est par le lot n° 1059 et à l'ouest par le lot n° 1057, dont l'immatriculation a été demandée par M. Koumako Komlan, employé à la U.A.C. demeurant à Lomé-Kpéhénou n° 2, suivant réquisition du 27 août 1980, n° 9283.

Le mardi 9 mars 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 86 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1708, au sud par une rue, à l'est par le lot n° 1699 et à l'ouest par le lot n° 1697, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ahlouwa Yao, représenté par M. Lawson Laté Dovi géomètre-cartographe à Lomé, suivant réquisition du 2 septembre 1980, n° 9296.

Le lundi 1er mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 42 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1617, au sud par le lot n° 1615, à l'est par une rue et à l'ouest par le lot n° 1609, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Adjallé Akossiwoa, propriétaire à Lomé s/c M. Lawson Laté Dovi géomètre à Lomé, 26, rue Aniko Palako, suivant réquisition du 2 septembre 1980, n° 9297.

Le jeudi 11 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 50 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2460, au sud par une rue, à l'est par le lot n° 2455 et à l'ouest par le lot n° 2453; dont l'immatriculation a été demandée

par la dame Djibito Nica Amenoumé, employée de la B.I.A.O Lomé, suivant réquisition du 2 septembre 1980, n° 9298.

Le lundi 15 mars 1982 à 7 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 94 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 14, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 11, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Guenoukpati Komlan, mécanicien auto à Lomé, Tokoin, suivant réquisition du 2 septembre 1980, n° 9299.

Le vendredi 12 mars 1982 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 29 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 1, au sud par le lot n° 3, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Addra Monique revendeuse à Lomé, mandataire de M. Ziggat Théodore Méyé, marin demeurant à Hambourg suivant réquisition du 2 septembre 1980, n° 9300.

Le mercredi 5 mai 1982 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 51 ca, connu sous le nom de Nyivéme et borné au nord par une rue, à l'ouest par la route de Kpalimé Missahohoe, au sud par le lot n° 4 et à l'est par le lot n° 2, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Apaloo Edoth Mathy, inspecteur du 2^e degré à Lomé suivant réquisition du 2 septembre 1980, n° 9302.

Le lundi 15 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 16 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 11, à l'est par le lot n° 10 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bosso Ayawovi, instituteur à Gapé centre, suivant réquisition du 3 septembre 1980, n° 9305.

Le mardi 11 mai 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 30 a 34 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud par des rues en projet, à l'est par Moumouni Zakari, à l'ouest par Zakari Moutadji, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Blao Simnasso ingénieur des mines à Lomé, suivant réquisition du 3 septembre 1980, n° 9306.

Le vendredi 5 mars 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 37 ca connu sous le nom de Avenou Batomé et borné au nord par le lot n° 368, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 370, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Maglo Elewonoudzégbe, commerçant à Lomé, suivant réquisition du 9 septembre 1980, n° 9311.

Le mardi 5 mai 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, commune du dit, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 87 ca, connu sous le nom de Zo-mayi et borné au nord par Dogbé (Raphaël) et Apétsé (Pierre), au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par Alphonse Mabudu, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Azé Kékélé, commerçant à Kpalimé, suivant réquisition du 9 septembre 1980, n° 9313.

Le jeudi 11 mars 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 40 ca, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par Adjewoda Kpognon; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Adjassé Latékoué, mécanicien garagiste à Lomé, suivant réquisition du 10 septembre 1980, n° 9314.

Le jeudi 11 mars 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 40 ca, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Adjewoda Kpognon, au sud par la route d'Adakpamé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Adjassé Tèvi, fonctionnaire de police à Lomé, suivant réquisition du 10 septembre 1980, n° 9315.

Le mercredi 10 mars 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 75 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud, et à l'est par les lots n°s 36 et 38, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lassissi Boussaré commerçant à Lomé, 39 avenue de la Libération, suivant réquisition du 10 septembre 1980, n° 9316.

Le mercredi 10 mars 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin,

commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 85 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 50, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 48, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Karim Afolabi, commerçant à Lomé, suivant réquisition du 10 septembre 1980, n° 9317.

Le mercredi 5 mai 1982, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 96 ca, connu sous le nom de chaminade et borné au nord par une réserve administrative, au sud par une rue en projet, à l'est par Boyodé et à l'ouest par Tchangani, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sondou Sim Pétchélebia, caporal au camp R.I.T. à Lomé, suivant réquisition du 12 septembre 1980, n° 9319.

Le jeudi 4 mars 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 25 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2678, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n°s 2681 et 2682, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Takassi Kondé Kikpa, architecte ingénieur à Lomé, suivant réquisition du 12 septembre 1980, n° 9320.

Le mardi 2 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 89 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 297, au sud par le lot n° 295, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 268; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Aboudou Koli Foudou, agent des douanes à Lomé, suivant réquisition du 12 septembre 1980, n° 9321

Le mardi 9 mars 1982 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 74 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 677, au sud par le lot n° 675, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 669, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Akedjo Molare Afiavi Economiste gestionnaire à la B.C.E.A.O. à Lomé, 16 rue Blagoege, suivant réquisition du 15 septembre 1980, n° 9324.

Le mardi 2 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 33 ca, connu sous le nom

de Gakli et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 1073, à l'est par le lot n° 1071, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Byll Akouélé secrétaire de direction à Lomé suivant réquisition du 16 septembre 1980, n° 9326.

Le lundi 8 mars 1982 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2554, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2547 et à l'ouest par le lot n° 2545, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Groseil Akpédjé, née Zounon, propriétaire demeurant à Lomé, Cité du Bénin, suivant réquisition du 19 septembre 1980, n° 9330.

Le mardi 9 mars 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 51 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 1385 et 1378, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Amouzouvi Kossivi Gaglo, agent des douanes demeurant à Lomé-Akodessewa, suivant réquisition du 19 septembre 1980, n° 9335.

Le mercredi 3 mars 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 872 et 873, au sud par le lot n° 869, à l'est par les lots n°s 878 et 879, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle de Souza Lyvio, ménagère demeurant à Lomé-Tokoin Central, suivant réquisition du 22 septembre 1980, n° 9338.

Le mardi 9 mars 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 18 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 696 et 697, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 702, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tchobo Bayi, institutrice demeurant à Lomé-Tokoin Central, suivant réquisition du 22 septembre 1980, n° 9339.

Le mercredi 26 mai 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Danyi-Atigba, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha 79 a 72 ca, et borné au nord et à l'ouest par la collectivité

Agbete Kakati, au sud par le ruisseau Tsékloumodé et à l'est par la propriété Koffi Améga, dont l'immatriculation a été demandée par M. Mensah Komi, professeur au Lycée de Tokoin, demeurant à Lomé, 55 rue Georges Bruce, suivant réquisition du 23 septembre 1980, n° 9340.

Le jeudi 3 Juin 1982, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 36 ca, connu sous le nom de Collège St Joseph et borné au nord par une rue en projet, au sud par le titre foncier n° 13299 RT, à l'est par un terrain non immatriculé et à l'ouest par les lots n°s 5 et 6; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kokou Oswald Durchbach, ex-agent de commerce, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 31 juillet 1980, n° 9224.

Le vendredi 4 Juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 11 ca, connu sous le nom de Aviation et borné au nord par le lot n° 135, au sud par le lot n° 138, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n°s 143 et 144; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bataba (François) Pilleza, médecin demeurant à Aného (Subdivision Sanitaire) suivant réquisition du 29 août 1980, n° 9285.

Le vendredi 4 Juin 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 32 ca, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord par la rue Dumashie, au sud à l'est et à l'ouest par les lots n°s 19, 29 et 31; dont l'immatriculation a été demandée par M. Komlassan Koffi Adjéoda, employé délégation VAP demeurant à Lomé-Tokoin Gbadago, suivant réquisition du 20 novembre 1980, n° 9449.

Le mercredi 2 juin 1982, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 99 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 168, au sud par le lot n° 170 bis, à l'est par le lot n° 171 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akata Atchou, chauffeur à l'Université du Bénin, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 novembre 1980, n° 9459.

Le lundi 15 mars 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 20 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'ouest par les

lots n°s 128 et 127, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle d'Almeida Mawuena Tchotcho, aide comptable à l'U.B., demeurant à Lomé, 3 rue Adjololo, suivant réquisition du 23 septembre 1980, n° 9341.

Le jeudi 4 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 54 ca, connu sous le nom d'Avenou Batomé et borné au nord par le lot n° 9 au sud par la route de Kpalimé, à l'est par les lots n°s 18 et 19, à l'ouest par la route de Totsivi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Tetegan Anani (Godwin), technicien radiodiffusion télévision, demeurant à Lomé-Aflao-Avenou Batomé, suivant réquisition du 24 septembre 1980, n° 9344

Le mardi 2 mars 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 21 ca, et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 985 et 986, à l'est par le lot n° 995, dont l'immatriculation a été demandée par M. Djagadou Kokou, assistant médical au C.H.U. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 septembre 1980, n° 9346.

Le mercredi 12 mai 1982 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 69 ca, connu sous le nom de Didaouré et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par Issifou Abdoulaye et El Hadj Kérim, à l'ouest par la propriété Moussa, dont l'immatriculation a été demandée par M. Mako Sahabi, commerçant demeurant à Sokodé, suivant réquisition du 30 septembre 1980, n° 9350.

Le vendredi 4 juin 1982, à 11 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nyékonakpoé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 84 ca et borné au nord par le lot n° 1, au sud par la rue Okiki Aguiar, à l'est par un passage et à l'ouest par la propriété Kumadey; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Codjie Abla Kékéli, revendeuse, demeurant à Lomé - Nyékonakpoé, suivant réquisition du 1er décembre 1980, n° 9465.

Le vendredi 4 juin 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 47, au sud par le lot n° 49, à l'est par une rue en projet,

à l'ouest par les lots n°s 81 et 85; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Amouzou (Lucie) Essianyon commerçante demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 décembre 1980, n° 9508.

Le mardi 15 juin 1982, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong préfecture de Tone, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 47 ca connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord par un passage de 6 mètres au sud par Tchanti Ghana, à l'est par Dampoti et à l'ouest par Kombate Kondiègue; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bomboma Pandam militaire au Camp du R.I.T. demeurant à Lomé (Présidence de la République), suivant réquisition du 2 janvier 1981, n° 9535.

Le jeudi 10 juin 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 71 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 159 et 160, au sud par les lots n°s 149 et 150, à l'est par le lot n° 160, à l'ouest par une rue non dénommée de 14 mètres; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Guèdehoussou M. V. Kokoè, Sténodactylographe demeurant à Lomé-Tokoin St Joseph, suivant réquisition du 2 janvier 1981, n° 9536.

Le mardi 8 juin 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 78 ca connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'ouest par les héritiers Azamela, à l'est par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Wabi Mama Boussari, agent des P.T.T. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 janvier 1981, n° 9537.

Le mercredi 12 mai 1982, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchadoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 66 ca, connu sous le nom de Didaouré et borné au nord par Issifou Abdoulaye, au sud par une rue en projet, à l'est par El-Hadj Kérim et à l'ouest par El-Hadj Idrissou Passoua, dont l'immatriculation a été demandée par M. Mako Sahabi, commerçant, demeurant à Sokodé, suivant réquisition du 30 septembre 1980, n° 9351.

Le mardi 2 mars 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 04 ca et borné au nord par une rue de 14 mètres, au

sud par le lot n° 839, à l'est par le lot n° 842 et à l'ouest par le lot n° 840, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Apaloo Massanvi, commis, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 septembre 1980, n° 9352.

Le jeudi 11 mars 1982, à 9 heures 30 du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 1148, à l'est par les lots n°s 1156 et 1157, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agnaba Esso Bilassima, inspecteur des douanes, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1er octobre 1980, n° 9353.

Le mardi 2 mars 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 99 ca et borné au nord par les lots n°s 839 et 840, au sud par le lot n° 843, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Mustapha Saka, commerçant, demeurant à Lomé-Aflao-Gakli, suivant réquisition du 1er octobre 1980, n° 9354.

Le lundi 14 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 34 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1586, au sud par le lot n° 1584, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la route d'Agbalépédogan; dont l'immatriculation a été demandée par M. Katakpahou-Touré Mounari, chef cir, demeurant à Aného-Zébé, suivant réquisition du 5 janvier 1981, n° 9538.

Le mardi 15 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 81 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 2412, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2406 et à l'ouest par le lot n° 2404; dont l'immatriculation a été demandée par M. Edoth Ezin Enyoya, enseignant, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 janvier 1981, n° 9539.

Le jeudi 10 juin 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 78 a 68 ca, connu sous le nom de Tamagni et borné au nord par la propriété Ayi Dokpa Gassou, au sud par M. Miglanso Agbomadji, à l'est par Koffi Dekou, à l'ouest par Koffi Ayao; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbavito Gadagali,

propriétaire, demeurant à Lomé-Bè-Hédjé, suivant réquisition du 5 janvier 1981, n° 9540.

Le vendredi 25 juin 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Totsigan, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 46 a 19 ca, et borné au nord par Agbotosso Kpami, au sud par Evli et à l'ouest par Hounon Kakpo Essi Afagninou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Johnson Mensavi, docteur en médecine, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 janvier 1981, n° 9.541.

Le mardi 15 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 81 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue de 14 mètres, au sud par le lot n° 2405, à l'est par le lot n° 2413 et à l'ouest par le lot n° 2411; dont l'immatriculation a été demandée par M. Edoth Abalo Gbessimidé, ingénieur en construction civile, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 janvier 1981, n° 9.542.

Le lundi 1er mars 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, et borné au nord par le lot n° 1016, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1009 et à l'ouest par le lot n° 1007, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sadjo Madoè, née Adabunu, secrétaire au greffe du tribunal de Lomé, suivant réquisition du 1er octobre 1980, n° 9355.

Le lundi 8 mars 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 43 ca, connu sous le nom d'Avénou-Batomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 99 bis, à l'est par le lot n° 100 et à l'ouest par le lot n° 98, dont l'immatriculation a été demandée par M. Acolatsé F.E. Yawo directeur Nebuto, demeurant à Lomé, suivant réquisition, du 1er octobre 1980, n° 9356.

Le mercredi 26 mai 1982, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bafilo, préfecture d'Assoli, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance de 75 a, connu sous le nom de Bola et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Esso Ouro Gbélo, à l'est par la route internationale Bola-Dapaon, dont l'immatriculation a été demandée par le lieutenant-colonel Bonfoh Bassabi Essofa, demeurant à Témédja, suivant réquisition du 3 octobre 1980, n° 9359.

Le vendredi 28 mai 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Témédja, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 16 a 18 ca et borné au nord par le lot n° 3, au sud par la route nationale Atakpamé-Kpalimé, à l'est par la ferme Bètèhè et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le lieutenant-colonel Bonfoh Bassabi Essofa, demeurant à Témédja, suivant réquisition du 3 octobre 1980, n° 9360.

Le jeudi 24 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 94 ca, connu sous le nom de Atchanti et borné au nord par le lot n° 1322, au sud par le lot n° 1316, à l'est par le lot n° 1323 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Afolabi Karimou, marchand de bois, demeurant à Lomé-Tokoin-Solidarité, suivant réquisition du 5 janvier 1981, n° 9.543.

Le lundi 7 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 17 ca, connu sous le nom de Totsivi-Avéno et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la propriété Gbényédji Ewessigbé Koffi, à l'est par le lot n° 559, dont l'immatriculation a été demandée par M. Assignon Zounou K. Mawulekoumi, propriétaire, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 janvier 1981, n° 9.545.

Le vendredi 18 juin 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 25 a 73 ca, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par Kodjo, Nomanyo, au sud par Akakpo Nomanyo, à l'est par Assou Agbanyo et à l'ouest par Komi Ahiany, dont l'immatriculation a été demandée par M. Biam Yawovi Kpédja, suivant réquisition du 5 janvier 1981, n° 9.546.

Le mardi 22 juin 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Djagblé, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 58 a 95 ca, connu sous le nom de Gbamakopé et borné au nord par Logossou Dabla, au sud par la route Djagblé-Gbamakopé, à l'est, par Toutchoui Gadzi et à l'ouest par la collectivité Toutchoui dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, directeur des P.T.T. en retraite, demeurant à Lomé, 97 Boulevard circulaire, suivant réquisition du 5 janvier 1981, n° 9.547.

Le jeudi 24 juin 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 21 a 77 ca, connu sous le nom de Hédjranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n^{os} 1045, 1047 et 1048, à l'est par le lot n^o 1057, dont l'immatriculation a été demandée par M. Abbey Messan, ingénieur des T.P. à l'UDECTO, demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 6 janvier 1981, n^o 9.548.

Le vendredi 28 mai 1982 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Témédja, préfecture d'Amou consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 84 ca, et borné au nord par le lot n^o 62, au sud par la route nationale, à l'est par les lots n^{os} 52 et 53, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le lieutenant colonel Boufoh Bassabi Essofa, demeurant à Témédja, suivant réquisition du 3 octobre 1980, n^o 9361.

Le mardi 25 mai 1982 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Alédjo-Kadara, préfecture d'Assoli consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 28 a 61 ca et borné au nord par la propriété Tchagom Ali-Kpalou, au sud par une rigole, à l'est et à l'ouest par des rochers, dont l'immatriculation a été demandée par le lieutenant-colonel Boufoh Bassabi Essofa, demeurant à Témédja, suivant réquisition du 3 octobre 1980, n^o 9362.

Le mardi 25 mai 1982 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Alédjo-Kadara, préfecture d'Assoli, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 19 a 6 ca et borné au nord par la propriété Salami, au sud par la rue du Séminaire à l'est par une rue en projet, à l'ouest par la collectivité Toutabizi, dont l'immatriculation a été demandée par le lieutenant colonel Boufoh Bassabi Essofa, demeurant à Témédja, suivant réquisition du 3 octobre 1980, n^o 9363.

Le vendredi 12 mars 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 71 ca, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par le lot n^o 426, au sud par les lots n^{os} 428 et 429, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n^{os} 424 et 425, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Soukou Notoukpé, commerçante demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 octobre 1980, n^o 9364.

Le mercredi 16 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nyékona-kpoè, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant

la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 99 ca, et borné au nord et à l'ouest par la propriété Akapo Komla, au sud par un terrain non immatriculé et à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Gonçalves Tchikou Abalo, agent d'agriculture en retraite, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 janvier 1981, n^o 9.549.

Le vendredi 18 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 39 a 15 ca, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par Hano Agbévé, au sud par le titre foncier n^o 10964 RT, à l'est par Kpogo Agbévé et à l'ouest par Kossi Agbévé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Aboga Ktchimba, infirmier à la clinique Bon Secours, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 janvier 1981, n^o 9.550.

Le jeudi 17 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 77 ca connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par le lot n^o 14 et à l'ouest par le lot n^o 3, dont l'immatriculation a été demandée par M. Saka Olaitan, commerçant, demeurant à Lomé-Nyékona-kpoè, suivant réquisition du 6 janvier 1981, n^o 9.551.

Le mercredi 23 juin 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amlamé, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 18 ca, connu sous le nom de Iko et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par Agbedinou Kenou, à l'ouest par Tchakpana, dont l'immatriculation a été demandée par M. Diabo B. Koffi, employé au P.N.U.D., demeurant à Lomé suivant réquisition du 7 janvier 1981, n^o 9.552.

Le mercredi 30 juin 1982, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpédomé, préfecture de Haho, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 93 ca, connu sous le nom de Akpobou et borné au nord par Edi Amouzou, au sud par l'ancienne école catholique de Kpédomé, à l'est par la collectivité Djogbé, à l'ouest par la route internationale Lomé-Haute-Volta, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kiti Kokouvi, commerçant, demeurant à Lomé-Tokoin Doumassesse, 55, boulevard au garage central, suivant réquisition du 7 janvier 1981, n^o 9.553.

Le mardi 2 mars 1982 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance de 22 a 29 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 1258 et 1263, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par M. Hor Kokou Mawussée, officier de police, demeurant à Lomé Bè-Bassadji, suivant réquisition du 3 octobre 1980, n° 9365

Le vendredi 28 mai 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Témédja, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 50 ca et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 41, à l'est par les lots n°s 38 et 39, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawani Yakoussa Adétchessi militaire demeurant à Lomé (camp du R.I.T.), suivant réquisition du 13 octobre 1980, n° 9378.

Le vendredi 12 mars 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue non dénommée au sud par le lot n° 113, à l'est par le lot n° 103, à l'ouest par les lots n°s 101 et 109, dont l'immatriculation a été demandée par M. Doh Komlavi Aziakpomita, Ingénieur d'agriculture demeurant à Lomé (Satal), suivant réquisition du 16 octobre 1980, n° 9386.

Le jeudi 9 mars 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 79 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Aklikokou, au sud et à l'est par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par M. Egbareh Alidou employé à Togopharma, demeurant à Lomé, mandataire des héritiers Egbareh Kossi, suivant réquisition du 21 octobre 1980, n° 9388.

Le mercredi 9 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 02 ca connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par le lot n° 51, au sud par le lot n° 53, à l'est par le lot n° 52 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Messiga Kokou Missinou, assistant d'Hygiène, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7 janvier 1981, n° 9554.

Le jeudi 10 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpofa, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 79 ca connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord

par une rue en projet, au sud par la route Lomé-Adakpamé, à l'est par le lot n° 497 et à l'ouest par le lot n° 495, dont l'immatriculation a été demandée par M. Noutsoudjé Komi, géomètre dessinateur, demeurant à Lomé-Cocoteraie Pa de Souza, suivant réquisition du 7 janvier 1981, n° 9.555.

Le lundi 7 juin 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 16 ca et borné au nord par le lot n° 1119, au sud par le lot n° 1121, à l'est par la route de Totsi et à l'ouest par le lot n° 1110, dont l'immatriculation a été demandée par M. Banka Egbévou, employé de commerce aux Ets Kekodou, demeurant à Lomé, suivant réquisition de 8 janvier 1981, n° 9.556.

Le vendredi 11 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 80 ca connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2409, au sud par une rue de 16 mètres, à l'est par le lot n° 2403 et à l'ouest par le lot n° 2401, dont l'immatriculation a été demandée par M. Djassim Teya, policier, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 janvier 1981, n° 9.557.

Le lundi 14 juin 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 97 ca connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1576, au sud par le lot n° 1574 à l'est par une rue de 28 mètres et à l'ouest par le lot n° 1566, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Bruce Efoua, épouse Badji, employée de bureau à la SOMAT, demeurant à Lomé Gbadago, rue Ben Kouzo, suivant réquisition du 9 janvier, n° 9.558.

Le lundi 1^{er} mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6a 02 ca et borné au nord par le lot n° 1145, au sud par le lot n° 1147, à l'est par le lot n° 1153, à l'ouest par une rue de 16 mètres; dont l'immatriculation a été demandée par M. Noaméshie Akouète, technicien à la radio diffusion demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 octobre 1980, n° 9390.

Le lundi 8 mars 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 22 ca, connu sous le nom de Huimé et borné au nord et à l'est par les lots n°s 20 et 21, au sud et à l'ouest par des rues en projet;

dont l'immatriculation a été demandée par Mme Amegan-gbo Afoua, née Dogba, revendeuse demeurant à Lomé-Tokoin Dogbéavou, suivant réquisition du 4 novembre 1980, n° 9406.

Le mardi 4 mai 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 74 ca, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par la propriété Akpotsui K. Dotse, au sud par le lot n° 11, à l'est par le lot n° 10 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Loukou Kokou, commerçant demeurant à Kpalimé, suivant réquisition du 11 novembre 1980, n° 9424.

Le lundi 24 mai 1982 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpelé-Govié, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 87 ca, connu sous le nom de Kpedomé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la famille Djessou, à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbenya Kossi, employé de commerce demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 novembre 1980, n° 9425.

Le mardi 15 juin 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 16 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 1797 et à l'ouest par le lot n° 1788, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kombassan G. K. Adjéoda, employé des Assurances UAP, demeurant à Lomé-Tokoin-Gbadago, suivant réquisition du 9 janvier 1981, n° 9.559.

Le mardi 8 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 80 ca connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par le lot n° 157, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 188, à l'ouest par le lot n° 186, dont l'immatriculation a été demandée par M. Alidjisso Gnininvi Kouakou, chef-service commercial demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 janvier 1981, n° 9.560.

Le mardi 8 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 27 ca, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par le lot n° 156, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 187, et à l'ouest par le lot n° 185, dont l'immatricu-

lation a été demandée par M. Adjété Viagbo, commerçant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 janvier 1981, n° 9.561.

Le vendredi 25 juin 1982, à 7 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 08 ca, connu sous le nom de Dzogadzé et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n°s 39 et 47, dont l'immatriculation a été demandée par M. Assiobo Tipoh Koku, technicien du Tourisme, demeurant à Lomé-Tokoin, mandataire de Mme Akouété Afandomi V. Ablavi, suivant réquisition du 9 janvier 1981, n° 9.562.

Le lundi 7 juin 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 361, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 356, à l'ouest par les lots n°s 358 et 359, dont l'immatriculation a été demandée par M. Aloessodé Kodjo Fiagan, géomètre-dessinateur, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé-Houmbi, suivant réquisition du 9 janvier 1981, n° 9.563.

Le mercredi 3 mars 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a, et borné au nord par le lot n° 1488, au sud par les lots n°s 1486, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 1481; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kom-an Koffi Womé, employé de banque U.T.B. demeurant à Lomé-Tokoin, rue cerfer, suivant réquisition du 11 novembre 1980, n° 9426.

Le vendredi 14 mai 1982, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gadjagan, circonscription administrative de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 ha 41 a 75 ca, connu sous le nom de Fokpo et borné au nord par la propriété de M. Doe Bruce Folly (Seth) au sud et à l'est par la collectivité du chef Agbakla II, à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Doe Bruce Akuété, ingénieur de bâtiments au CCL, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 novembre 1980, n° 9427.

Le mardi 16 mars 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 80 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord

par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agbédeképé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mati Komi (ex Ferdinand), douanier, demeurant à Lomé (direction des Douanes), suivant réquisition du 12 novembre 1980, n° 9429.

Le mardi 9 mars 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 33 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par la collectivité Aklikokou, au sud par une rue en projet, à l'ouest par l'Avenue de la Libération prolongée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson S. Latévi, agent commercial à Goyi score, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 novembre 1980, n° 9433.

Le jeudi 24 juin 1982, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agomé-Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 77 ca, connu sous le nom de Hètoé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le titre foncier n° 1372 T.T., à l'ouest par August-Yao, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Agbozo Adodo Kossiwa, née Agbekponou, institutrice à la direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 janvier 1981, n° 9.565.

Le jeudi 10 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 49 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 294, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 289 et à l'ouest par le lot n° 287, dont l'immatriculation a été demandée par M. Eklou Akpaka, professeur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 janvier 1981, n° 9.566.

Le mardi 8 juin 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 47 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 60 et 57, au sud par la rue Gnadassi et à l'est par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Malam Abdou Saadou, commerçant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 janvier 1981, n° 9.567.

Le mardi 8 juin 1982, à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la for-

me d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 23 ca, connu sous le nom de Kponou et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 29, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 18, dont l'immatriculation a été demandée par M. Amenyah Kabu, administrateur civil, demeurant à Lama-Kara, suivant réquisition du 14 janvier 1981, n° 9.568.

Le mardi 15 juin 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, préfecture de Tone consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 51 ca connu sous le nom de Natbagou et borné au nord par une rue en projet, au sud par Nanta et Nahm-Tchougli, à l'est par la nouvelle route internationale, à l'ouest par Sambiani Yambame dont, l'immatriculation a été demandée par M. Bararmna Boukpepsi Nossa, contrôleur financier au ministère de l'intérieur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 janvier 1981, n° 9.569.

Le mercredi 3 mars 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1410, à l'est par le lot n° 1418 et à l'ouest par le lot n° 1416; dont l'immatriculation a été demandée par M. Midiohouan Amessi, inspecteur des impôts, demeurant à Lomé (direction des impôts,) suivant réquisition du 17 novembre 1980, n° 9440.

Le mardi 4 mai 1982, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, circonscription administrative de Dapaong, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 32 a 62 ca, connu sous le nom de Komboloaga et borné au nord par Tchanti Gbana, au sud par les propriétés Sandani Noundja et Tchanti Gbana, à l'est et à l'ouest par des rues en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Nadiedjoa Lendi, médecin chef au centre de santé de Bè, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 20 novembre 1980, n° 9451.

Le vendredi 12 mars 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 1 ca, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 463, 471 et 473, sud par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Parbey Dovi, directeur général de la STEP, demeurant à Lomé, mandataire de M. Pabe J. Atsou, suivant réquisition du 24 novembre 1980, n° 9456.

Le vendredi 7 mai 1982, à 7 heures 30, il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avétonou circonscription administrative de Klotou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 14 ha 20 a 57 ca, connu sous le nom de Lan-kponou et borné au nord par les propriétés Ayim Mawus-simé et Apeli Komi, au sud par Atawua Agbeve, à l'est par Gomado Elie et à l'ouest par Ezé Yawo; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Sanvee Ahlonkoba (Brigitte), professeur, demeurant à Lomé, 3 rue de France, suivant réquisition du 28 novembre 1980, n° 9460.

Le jeudi 17 juin 1982, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 09 ca, connu sous le nom de Tomde et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par la propriété Kogoyi Powolo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bararmna Boukpassi Nossa, contrôleur financier au ministère de l'intérieur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 janvier 1981, n° 9570.

Le vendredi 25 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 94 a 89 ca connu sous le nom d'Apédokoé-Gbomamé et borné au nord à l'est et à l'ouest par la collectivité Sewovo Atigan, au sud par la route Lomé - Kpalimé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Georges L. Barsouna, commerçant demeurant à Lomé, 27, rue du commerce, suivant réquisition du 19 janvier 1981, n° 9571.

Le mercredi 9 juin 1982, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kévé, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 75 ca, connu sous le nom de Apemé et borné au nord et à l'ouest par Kossi Djodji Adabra, au sud par Adabra (Mathieu) et à l'est par Kokou Amégblé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpégo Agbenyényuia Sokpah (Longinus) chef comptable à l'I.T.T. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 janvier 1981, n° 9572.

Le mercredi 23 juin 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 99 ca, connu sous le nom de Kpali et borné au nord par le boulevard circulaire, au sud par le lot n° 26, à l'est par le lot n° 27 et à l'ouest par la route internationale Lomé - Dapaong, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpégo Agbenyényuia Sokpah (Longinus) chef comptable à l'I.T.T. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 janvier 1981, n° 9573.

Le mercredi 23 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dalavé préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 42 a 74 ca connu sous le nom de Adetikopé - Elavanyo et borné au nord et à l'ouest par la propriété Bidi Guenou, au sud par Avougno Attisso, à l'est par Souka Yawo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpégo Agbenyényuia Sokpah (Longinus), chef comptable à l'I.T.T. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 janvier 1981, n° 9574.

Le jeudi 13 mai 1982 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 91 ca, connu sous le nom de Tchawanda et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par Issaka Armand, à l'est par la propriété Tcha; dont l'immatriculation a été demandée par M. Djobo Yaya, employé à l'U.T.B. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1^{er} décembre 1980, n° 9462.

Le mercredi 3 mars 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 33 ca, connu sous le nom de Atchati et borné au nord par le lot n° 926, au sud par le lot n° 924, à l'est par une rue non dénommée à l'ouest par le lot n° 925; dont l'immatriculation a été demandée par M. Manassé Yakpo, employé de banque à l'U.T.B., demeurant à Lomé-Kpéhénou n° 2, suivant réquisition du 2 décembre 1980, n° 9473.

Le vendredi 5 mars 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 98 ca, connu sous le nom de Avenou-Batomé et borné au nord par le lot n° 135, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 126; dont l'immatriculation a été demandée par M. Nyamédzossé Komla (Sylvanus), agent de la B.T.C.I., demeurant à Lomé-Aflao-Avenou Batomé, suivant réquisition du 2 décembre 1980, n° 9474.

Le jeudi 4 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 94 ca, connu sous le nom d'Avenou - Batomé et borné au nord au sud et à l'est par les lots n° 7, 9 et 16, à l'ouest par la route de Totsivi; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpomada Nyuieko Ebe Koffi Dotsé, agent de banque à la S.N.I. demeurant à Lomé-Aflao-Avenou - Batomé, suivant réquisition du 4 décembre 1980, n° 9477.

Le mardi 29 juin 1982, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou, pré-

fecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 26 ha 36 a 37 ca, connu sous le nom d'Akpolo - Ameyrenta et borné au nord par la collectivité Kouwonou Eblé, au sud et à l'est par la collectivité Alagbo, à l'ouest par la propriété Adjoa Anika, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Agbavor Aku Dzigbodi, revendeuse, demeurant à Agou Nyogbo, suivant réquisition du 20 janvier 1981, n° 9575.

Le lundi 14 juin 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1554, au sud par une rue en projet à l'est par le lot n° 1543 et à l'ouest par le lot n° 1541; dont l'immatriculation a été demandée par M. Johnson Dovi, technicien à la RTNM demeurant à Lomé - Tokoin Ouest, suivant réquisition du 20 janvier 1981, n° 9576.

Le mardi 8 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin central, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 01 ca, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Zankou Kossidjin; dont l'immatriculation a été demandée par M. El-Hadj Diallo Amadou, commerçant demeurant à Lomé-Tokoin Hôpital, suivant réquisition du 21 janvier 1981, n° 9577.

Le lundi 7 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 78 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 318 bis, au sud par une rue de 14 mètres, à l'est par le lot n° 319, à l'ouest par un passage, dont l'immatriculation a été demandée par M. Glogah Togbé Ayaovi, maître-tailleur demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 41, rue Doté Mensah; suivant réquisition du 21 janvier 1981, n° 9578.

Le jeudi 24 juin 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 98 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 111 au sud par un passage, à l'est par le lot n° 112 bis et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Akanga Djibril, commis au ministère des affaires étrangères, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 janvier 1981, n° 9579.

Le mardi 16 mars 1982 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, com-

mune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 53 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 8, au sud par le lot n° 4, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par la route nationale n° 5; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Koussawo Ayokovi, revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 décembre 1980, n° 9480.

Le mardi 9 mars 1982 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 130, au sud par le lot n° 126, à l'est par l'avenue de la Libération prolongée, à l'ouest par le lot n° 129; dont l'immatriculation a été demandée par M. Missité Tchalo, conducteur d'engin au port demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 décembre 1980, n° 9482.

Le mardi 16 mars 1982 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6a, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le titre foncier n° 12392 RT, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 42 et le titre foncier n° 10405 RT, à l'ouest par le lot n° 38; dont l'immatriculation a été demandée par M. Trenou Kokou, directeur de l'Equip Confort à la SCOA-TOGO, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 décembre 1980, n° 9484.

Le jeudi 6 mai 1982 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13a 99 ca, et borné au nord et à l'ouest par la propriété Djafalo (Thomas), au sud par Félicité Djafalo et à l'est par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kidiwouli Patchoudoa, gendarme demeurant à Lama-Kara, suivant réquisition du 8 décembre 1980, n° 9485.

Le mercredi 16 juin 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 85 ca, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par une rue, au sud, à l'est et l'ouest par la collectivité Adjallé-Dadzie; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amouzou Messan Tévigodoé, commerçant, demeurant à Lomé-Doulassamé, 6 rue, de la Fraternité, suivant réquisition du 21 janvier 1981, n° 9.580.

Le jeudi 10 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 71 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par les lots n°s 292 et 287, au sud et à l'ouest par des rues en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Afangnidé Yawo Gbedeba, employé à la SORAD maritime, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 janvier 1981, n° 9.582.

Le vendredi 11 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 74 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par l'ancienne voie ferrée de l'aviation, au sud par une rue non dénommée, à l'est et à l'ouest par la propriété Agbozo Kossi; dont l'immatriculation a été demandée par M. Apelété (Etienne) Loumovi, professeur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 janvier 1981, n° 9.583.

Le mercredi 9 juin 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 33 ca, connu sous le nom de Séminaire et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Dadzie et au sud par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Anthony Kwamy Amenouvela, employé de bureau à la RNET, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 23 janvier 1981, n° 9.584.

Le lundi 7 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 20 a 97 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par l'Avenue de la Libération, et le titre foncier n° 7794 RT, à l'ouest par la réserve administrative, dont l'immatriculation a été demandée par le Pasteur Bond, représentant de la Mission Baptiste du Togo, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 janvier 1981, n° 9.585.

Le lundi 10 mai 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 30 a 92 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par la route nationale n° 17, à l'ouest par la collectivité de Pagalam; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akpo Gnandi, militaire, demeurant à Lomé (camp R.I.T.), suivant réquisition du 8 décembre 1980, n° 9486.

Le jeudi 4 mars 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 41 ca, connu sous le nom d'Avénou-Batomé et borné au nord par le lot n° 248, au sud par la haute tension Lomé-Kpalimé, à l'est et à l'ouest par des rues en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Agblulu Tooni Vilevo, comptable à la banque Lybienne, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 décembre 1980, n° 9489.

Le vendredi 14 mai 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 51 ca, connu sous le nom de Lawou et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par la propriété Alassani Aboudou et à l'ouest par la propriété Samah Atikoyi; dont l'immatriculation a été demandée par M. Aoui Kpatcha, militaire au camp du R.I.T., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 décembre 1980, n° 9491.

Le mercredi 12 mai 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 77 ca, connu sous le nom de Kouloundé et borné au nord et au sud par la collectivité de Kouloundé, à l'est par Ayeve Foudou, à l'ouest par Gnama (Jean) et la collectivité de Kouloundé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Hlomendi A. Kodjovi, gérant Sabatier, demeurant à Sokodé, suivant réquisition du 11 décembre 1980, n° 9495.

Le mercredi 9 juin 1982, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Agbewolé Kondo, à l'est par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sedo Amégbléto, secrétaire sténo-dactylographe au ministère de la Justice, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 janvier 1981, n° 9.587.

Le mardi 15 juin 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 72 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2040, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 2032; dont l'immatriculation a été demandée par M. Nimon Agaman, militaire, demeurant à Lomé, (direction des services des forces armées togolaises), suivant réquisition du 28 janvier 1981, n° 9.588.

Le mardi 22 juin 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, pré-

fecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 65 a 85 ca, connu sous le nom de Adougba et borné au nord par la collectivité Agbeko, au sud par Aziamblé Atsou, à l'est par Toffah Bouame et à l'ouest par la propriété Agbavito Sossou; dont l'immatriculation a été demandée par M. Oumarou Hama, commerçant, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 janvier 1981, n° 9.589.

Le jeudi 17 juin 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 98 ca, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le titre foncier n° 9824 RT et un terrain non immatriculé, à l'ouest par un terrain non immatriculé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bawa Mama, militaire, demeurant à Lomé (Camp du R.I.T.) suivant réquisition du 28 janvier 1981, n° 9.590.

Le vendredi 11 juin 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2611, au sud par le lot n° 2609, à l'est par le lot n° 2617 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayité Ayi Agbopoté architecte à la direction des Travaux Publics, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 janvier 1981, n° 9.591.

Le mardi 16 mars 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 03 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 28, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 29; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ajavon E. Kayi, revendeuse, demeurant à Lomé-Tokoin Habitat, rue des Mouettes n° 11, suivant réquisition du 12 décembre 1980, n° 9496.

Le jeudi 6 mai 1982, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 14 a 14 ca, connu sous le nom de Yokélémodzi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n° 17 et 18; dont l'immatriculation a été demandée par M. Samon Kortho, ministre de l'aménagement rural, demeurant à Lomé, villa de la C.N.S.S.; suivant réquisition du 12 décembre 1980, n° 9497.

Le lundi 8 mars 1982, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 06 ca, connu sous le nom de Aflao-Batomé et borné au nord par le lot n° 585, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 575 et à l'ouest par le lot n° 573, dont l'immatriculation a été demandée par M. Malou Assih Foya, directeur du centre communautaire de Tokoin, demeurant à Lomé, avenue de la Libération prolongée, suivant réquisition du 17 décembre 1980, n° 9500.

Le mercredi 3 mars 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 14 a 37 ca, connu sous le nom de Huimé et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n° 11 et 12, à l'est et à l'ouest par les lots n° 6 et 16 (réserves administratives); dont l'immatriculation a été demandée par M. Aithnard Tonyawo Mawuena, ingénieur agronome, demeurant à Lomé, 37 rue Adjololo, suivant réquisition du 22 janvier 1980, n° 9581.

Le vendredi 5 mars 1982, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 01 ca, et borné au nord par une rue non dénommée au sud par les lots n° 394 et 395, à l'est par le lot n° 390 et à l'ouest par le lot n° 387, dont l'immatriculation a été demandée par M. Houessoukpe B. Adjatcha, commerçant, demeurant à Lomé-Tokoin Abovey, route de Kpalimé (Togo-Boisson), suivant réquisition du 6 avril 1981, n° 9733.

Le vendredi 11 juin 1982, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 46 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1394, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1387 et à l'ouest par le lot n° 1385; dont l'immatriculation a été demandée par M. Yovo Kokou Loumon, conducteur à l'OTP demeurant à Hahotoé (Vo), suivant réquisition du 28 janvier 1981, n° 9592.

Le jeudi 24 juin 1982, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 16 ca, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la route Eyadéma, à l'est par la propriété Ekpé Clara, à l'ouest par la propriété Kaledzi Abotsi Kodzo; dont l'immatriculation a été demandée par M. Apédo Atti Messan, instituteur demeurant à Kpalimé, suivant réquisition du 28 janvier 1981, n° 9593.

Le mardi 29 juin 1982, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 98 ca, connu sous le nom de Vodugbé et borné au nord par un passage de 5 mètres, au sud et à l'ouest par les lots n°s 53 et 55, à l'est par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Matthia Makuga Odayi, secrétaire d'administration à la B.A.D. demeurant à Abidjan, suivant réquisition du 28 janvier 1981, n° 9594.

Le lundi 28 juin 1982, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoussoukopi, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 19 ha 17 a 18 ca, connu sous le nom de Takrokpo et borné au nord et à l'ouest par la propriété Dosseh Edwige, au sud par la propriété Hunlédé Ayi, à l'est par Lawson Laté et Buka Komi; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Johnson Ayélé Nyanui, sage-femme demeurant à Lomé, 109 Rue de Kpalimé, suivant réquisition du 29 janvier 1981, n° 9595.

AVIS D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 27 août 1981 sous le n° 4194 chronologique, M. Noutevi Comlan Jonas a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Librairie Universitaire et Technique du Togo (L.U.T.).

Inscription a été faite au livre 1 n° 1852 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 septembre 1981 sous le n° 4195 chronologique, M. Borislav Tzolv Mittov, gérant de la société dite: " Société Internationale de Transports (SITRANS) " a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1157 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 septembre 1981 sous le n° 4196 chronologique, M. Ayikoé Amékoudji-Atayi (Joseph), gérant de la société dite: " Société Commerciale Industrielle Africaine (S.O.C.I.A.) " a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1158 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 sep-

tembre 1981 sous le n° 4197 chronologique, Mme Hounlédé épouse Sodji Dédé Dzigbodi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets Big Chief ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1853 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 4 septembre 1981 sous le n° 4198 chronologique, Mme Gbeblewo Adjoa Mablé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. G.A.M. ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1854 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 septembre 1981 sous le n° 4200 chronologique, M. Adjei Kwaku Emmanuel a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. Love All ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1855 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 septembre 1981 sous le n° 4201 chronologique, Mme Koukpaki Assiba a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets Koukpaki Assiba ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1856 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 10 septembre 1981 sous le n° 4202 chronologique, M. Siaby Kokou Ahadamé, l'un des gérants de la société dite: " Makemo Agencies Limited Togo " a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1159 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 septembre 1981 sous le n° 4203 chronologique, M. Ahovi Komi Mawuli a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Magasin Maty ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1857 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 septembre 1981 sous le n° 4204 chronologique, M. XI Rong Rong a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets Yung Jung ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1858 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 septembre 1981 sous le n° 4207 chronologique, M. Mensah Ayité Mawussé a requis son immatriculation au registre

de commerce sous l'enseigne: "Ets. Mensah and Sons Ltd".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1859 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 septembre 1981 sous le n° 4208 chronologique, M. Adjaklo Kouassi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Groupement des Anciens Chefs de District des Voies Ferrées".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1860 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 septembre 1981 sous le n° 4209 chronologique, Mme Lawson Monor Kokovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Lawson Monor Kokovi".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1861 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 septembre 1981 sous le n° 4210 chronologique, M. Koffi Dzi-gbodi Lovi, gérant de la société dite: "société Togolaise de Topographie" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1161 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 septembre 1981 sous le n° 4211 chronologique, Mme Essola Eba'Ah, épouse Nimon a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Pharmacie de la Libération".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1862 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 24 septembre 1981 sous le n° 4212 chronologique, M. Komédja Dahoui, gérant de la société dite: "Société Générale de Commerce du Togo (SO.GE.COT)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1162 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 septembre 1981 sous le n° 4214 chronologique, M. Fayad Joseph Jamil a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. FAYAD ET FRERES".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1864 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 septembre 1981 sous le n° 4215 chronologique, M. Adika Innocent Kwadzo, gérant de la société dite: "Société Commerciale Afri-

caine (S O C A)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1163 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 1^{er} octobre 1981 sous le n° 4216 chronologique, Mme Lawson B. Ayoko a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. LAWSON ET FILS".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1865 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 1^{er} octobre 1981 sous le n° 4217 chronologique, M. Folly Wowoezi Komi Mawududji a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "COTOREP Comptoir Togolais de Représentation".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1866 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 octobre 1981 sous le n° 4218 chronologique, M. Anthony Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne "Bureau la Terra Architectes Associes".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1867 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 5 octobre 1981 sous le n° 4219 chronologique, M. Lawson Latévi Agbozonli a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Togo Alimentation".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1868 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 5 octobre 1981 sous le n° 4220 chronologique, M. Koussawo Adamah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. KOUSSAWO ET FRERES".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1869 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 5 octobre 1981 sous le n° 4221 chronologique, M. Amenido Kouassivi Eviam a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. A K E (Amenido Kouassivi Eviam)".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1870 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 5 octobre 1981 sous le n° 4222 chronologique, M. Paniah Yawo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. A. PANIAH".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1871 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 octobre 1981 sous le n° 4224 chronologique, Mme Kponton Atifua, épouse Lawson a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Ets. ADJOA FRUITS".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1872 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 octobre 1981 sous le n° 4225 chronologique, M. Onu Okoji a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. ONU OKOJI & BROTHERS".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1873 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 octobre 1981 sous le n° 4226 chronologique, M. Djetévi Amegnona a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. DJETÉVI AMEGNONA".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1874 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 octobre 1981 sous le n° 4227 chronologique, M. Ossenh Taofic a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Ets. INTERMEX IMPORT EXPORT".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1875 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 octobre 1981 sous le n° 4228 chronologique, M. Fabre Kodjossey a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "FORCE ET LUMIERE".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1876 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 octobre 1981 sous le n° 4229 chronologique, Mme Gbényédji Akossiwa, née Homawoo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: Ets "Gbényédji Akossiwa".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1877 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 octobre 1981 sous le n° 4230 chronologique, M. Tona Bessan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets Nenyon Na Améssiamé".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1878 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 octobre 1981 sous le n° 4231 chronologique, M. Houenoussi Fassinou Pierre a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "S A M T".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1871 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 octobre 1981 sous le n° 4232 chronologique, M. Adadé Kouévi Ekoué a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets Wobube".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1880 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 octobre 1981 sous le n° 4233 chronologique, M. Agbai Ugwa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Agbai And Brothers Tradings Company".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1881 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 20 octobre 1981 sous le n° 4234 chronologique, M. Essan Komlan Edem a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets Mon Etoile".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1882 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 20 octobre 1981 sous le n° 4235 chronologique, M. Agbokou Komlanvi, gérant délégué de la société dite: "Société Nouvelle Ivoirienne de Distribution et de Représentation (SONIDIR-TOGO)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1164 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 20 octobre 1981 sous le n° 4236 chronologique, M. Mensanvi Afanli a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets Amikomen Afanli et Fils".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1883 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 20 octobre 1981 sous le n° 4237 chronologique, Mme Da Silveira Latré, née Lawson a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets Afrique Distribution".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1884 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 octo-

bre 1981 sous le n° 4238 chronologique, M. Akpaki Ayéfouni, gérant non associé de la société dite: "Société Africaine d'hydraulique (S A D H Y)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1165 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 octobre 1981 sous le n° 4239 chronologique, Mme Akondo Gado a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets Au beau temps".

Inscription a été faite au livre n° 1885 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 octobre 1981 sous le n° 4240 chronologique, M. Adama Bessan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. C.F.M.G.".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1886 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 octobre 1981 sous le n° 4241 chronologique, M. Khalife Antoun Boutros a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. KHALIFE".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1887 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 27 octobre 1981 sous le n° 4242 chronologique, Mlle Yégbé Ahiany Essi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets M.A.C.I.".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1888 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 27 octobre 1981 sous le n° 4243 chronologique, M. Afanu Dotsé Kwamivi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "E.N.G.E.C.O.B.".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1889 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 octobre 1981 sous le n° 4244 chronologique, M. Attivi Ekoué Ewanyoinde a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne "Ets. P.E.P.E.".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1890 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 octobre 1981 sous le n° 4245 chronologique, M. Nimaga Baba

a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Nimaga et Fils".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1891 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 29 octobre 1981 sous le n° 4246 chronologique, M. Goudeagbe Amevoh Aloïcou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne "Ets. Inter Acort".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1892 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 29 octobre 1981 sous le n° 4247 chronologique, Mme Johnson Akua, née Bartet a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Lilitex".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1893 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 29 octobre 1981 sous le n° 4248 chronologique, M. Créppy Adadé Mawubedjro a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Mawubedjro".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1894 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 octobre 1981 sous le n° 4249 chronologique, M. Séwa Akovi Avoughlah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "A M S A".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1895 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 novembre 1981 sous le n° 4251 chronologique, M. Kavege Koffi Bubuto Nyamavo, co-gérant de la société dite: "Société Immobilière Cinématographique (S.I.C.) SARL" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce

Inscription a été faite au livre 3 n° 1166 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 novembre 1981 sous le n° 4252 chronologique, M. Parkoo Afadina Kokou, gérant de la société dite: "Nouvelle initiative commerciale Industrielle et Transit (NOVICIT)", a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1167 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 novembre 1981 sous le n° 4253 chronologique, Mme Doe Ayokor,

l'un des gérants de la société dite: "SACODIR Société, Africaine de Commerce de Diffusion et de Représentation" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1168 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 novembre 1981 sous le n° 4254 chronologique, M. de Medeiros Kossivi Fanfan, gérant de la société dite: "LA SARFIM TOGO" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1169 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 novembre 1981 sous le n° 4255 chronologique, M. De Medeiros Kossivi Fanfan, gérant de la société dite "Société Africaine pour le Commerce et L'industrie (S.A.C.I.-Togo)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1170 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 4 novembre 1981 sous le n° 4256 chronologique, Mme Guemadji Adjoa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Guemadji Frères & Cie".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1896 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 5 novembre 1981 sous le n° 4257 chronologique, M. Fumey Séwa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Fumey's Photo Edekepe".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1897 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 novembre 1981 sous le n° 4258 chronologique, M. Kunkel Kwasi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Kunkel et Fils".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1898 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 novembre 1981 sous le n° 4259 chronologique, M. Alifotse Yawo Bana a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. C.B.R.M.".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1899 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 10 novembre 1981 sous le n° 4260 chronologique, M. Olantunbosun Adio Moses a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. MIKA AND ASSOCIATES LTD".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1900 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 novembre 1981 sous le n° 4261 chronologique, M. Barry Boubacar a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. BARRY ET FRERES".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1901 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 novembre 1981 sous le n° 4262 chronologique, M. Akpabie Adoté P. Guwoahua, gérant de la société dite: "Société Togolaise de Commerce et de Promotion Agricole (SECOPROMA-TOGO)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1171 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 novembre 1981 sous le n° 4263 chronologique, M. Ayivor Kossi (Daniel), gérant de la société dite: "Société Togolaise de Distribution Commerciale (SOTODICOM)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1172 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 novembre 1981 sous le n° 4264 chronologique, M. Amehe Gbenagnon Totekpomawu, gérant de la société dite: "The Intercontinents Business And Management Corporation Sarl (IBM CORPORATION)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1173 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 novembre 1981 sous le n° 4265 chronologique, M. Joppa Mensah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. WESTEXIM".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1902 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 novembre 1981 sous le n° 4266 chronologique, M. Moevi Adoté Novignon a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "CO. DI. P.".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1903 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 novembre 1981 sous le n° 4267 chronologique, M. André Anthonioz-Blanc, président du conseil d'administration de la société dite: "SOCIETE AFRICA (SA)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1174 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 novembre 1981 sous le n° 4268 chronologique, M. Akinotcho A. Razack a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. SIRALA-TOGO".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1904 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 novembre 1981 sous le n° 4269 chronologique, Mme Anthony Akuwoa Amba a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: Ets. "ANTHONY AKUWOA AMBA ET FILS".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1905 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 novembre 1981 sous le n° 4270 chronologique, M. Adjomayi Folly A. Midzéayé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. PERSEVERANTIA".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1906 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 novembre 1981 sous le n° 4271 chronologique, M. Adjeh-Kpe Amébada a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets ECOMPRO".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1907 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 novembre 1981 sous le n° 4272 chronologique, M. Raji Alhaji Oseni a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets TRANSIT RAJI ET. SIKIROU".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1908 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 novembre 1981 sous le n° 4273 chronologique, M. Eleanya Jonah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. JONATEX".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1909 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 24 novem-

bre 1981 sous le n° 4274 chronologique, M. Afangnon Akakpo Anani a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "MINO COMPANY".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1910 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 24 novembre 1981 sous le n° 4275 chronologique, M. Fiagan Kwami Nyatepe a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets NYATEPE ET FILS".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1911 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 24 novembre 1981 sous le n° 4276 chronologique, M. Otisi Amany Awosley a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets ELESIE TRADING COMPANY".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1912 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 24 novembre 1981 sous le n° 4277 chronologique, M. Agbékponou Yawo Mawuli a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "REENTA".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1913 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 24 novembre 1981 sous le n° 4278 chronologique, M. Adogbagbe J. Codjo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets TOGO DIFFUSION INTERNATIONALE".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1914 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 25 novembre 1981 sous le n° 4279 chronologique, M. Apedo Kossi Dodzi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets CHEMIN BLANC".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1915 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 novembre 1981 sous le n° 4280 chronologique, M. Kossigan Kodjo Adjéwoda a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. ADJEWODA".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1916 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 27 novembre

1981 sous le n° 4281 chronologique, M. Fousseni Zibedou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. C.E.R.I.A.A.".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1917 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 novembre 1981 sous le n° 4283 chronologique, Mlle Ajavon Adakou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. AJADAKOU ET FILS".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1918 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 1^{er} décembre 1981 sous le n° 4219 chronologique, M. Spijkers Nicolas Jahannes Martheus Maria a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. LA CHINOISE".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1919 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 décembre 1981 sous le n° 4291 chronologique, Mme Gonçalves Akuvi Dodji a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. KOFFI ET FILS".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1920 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 décembre 1981 sous le n° 4292 chronologique, M. Attidzah Ayao Mosseh a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "MARECOM".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1921 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 décembre 1981 sous le n° 4293 chronologique, M. Tsatho Kouakouma Sedomfia a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne "Unis-Coop-Confort".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1922 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 décembre 1981 sous le n° 4294 chronologique, Mme Jamis Prapap Lalwani a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. SAPNA".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1923 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 4 décembre 1981 sous le n° 4295 chronologique, M. Quadjovie

Nyoewoede Akpe a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Maison D'électricité Quadjovie et Fils".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1924 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 4 décembre 1981 sous le n° 4296 chronologique, M. Ukiwo Anya Joseph a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Anya Brothers Company".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1925 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 4 décembre 1981 sous le n° 4297 chronologique, M. Jondoh Comlan Kiki a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "CAGESCO".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1926 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 décembre 1981 sous le n° 4298 chronologique, M. Tomety Folly a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. ALLSPANNER".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1927 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 décembre 1981 sous le n° 4301 chronologique, M. Ayikoé E. Ata-Ayi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. PROMO".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1928 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 décembre 1981 sous le n° 4302 chronologique, M. Kalu Johnson Onucha a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. DAICO".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1929 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 décembre 1981 sous le n° 4303 chronologique, M. Eklou Komi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. EKLOU & FILS".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1930 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 décembre

bre 1981 sous le n° 4304 chronologique, M. Ogbuwa Johnson Ikwuagwu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets DUBIC INTERNATIONAL LTD ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1931 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 décembre 1981 sous le n° 4305 chronologique, M. Agunyo Kokou Venovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets AGUNYO & FRERES ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1932 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 décembre 1981 sous le n° 4306 chronologique, Mme Babin Ayaba Christine, née Etovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " (E. D. P.) Ets DE DISTRIBUTION DE PRODUITS ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1933 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 décembre 1981 sous le n° 4307 chronologique, M. Tagodoe Yawovi Djêglo Toukounin a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets TAGODOE ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1934 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 décembre 1981 sous le n° 4308 chronologique, M. Ugwah Eke Innocent a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets HUB-MARKET INTERNATIONAL (HUBMAK) ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1935 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 décembre 1981 sous le n° 4309 chronologique, M. Lokossou Kwami Sokem a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets AGIMEX-TOGO ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1936 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 10 décembre 1981 sous le n° 4310 chronologique, M. Akpaki K. Ayé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets AKPAKI ET COMPAGNIE (ETAC) ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1937 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 décembre

1981 sous le n° 4311 chronologique, Mme Da Silveira Ayaovi Kafui Pellivi née Homawoo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets PELLIVI ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1938 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 décembre 1981 sous le n° 4313 chronologique, M. Illene Abalo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " REPRIMEX ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1939 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 décembre 1981 sous le n° 4314 chronologique, M. Amenyah Senam Yawovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets A M F R E C O ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1940 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 décembre 1981 sous le n° 4316 chronologique, M. Ayawo Akoli Poku a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " E. TO. CO. TRAN ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1941 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 décembre 1981 sous le n° 4317 chronologique, M. AGWU AZU Daniel a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets AZUMEX & BROTHERS Co ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1942 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 décembre 1981 sous le n° 4319 chronologique, M. Babarimissa Tahuidi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " S M E F ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1943 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 18 décembre 1981 sous le n° 4320 chronologique, M. Nwokeocha Ikoro Thomas a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets OTI-BISS TRADING INTER-SALES Co. (OBTIC) ".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1944 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 18 décembre

1981 sous le n° 4321 chronologique, M. Laté Koumadi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Ets E R C O - IMEX".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1945 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 décembre 1981 sous le n° 4322 chronologique, Mlle A. Maglo Essi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Ets. DEMKA".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1946 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 décembre 1981 sous le n° 4323 chronologique, Mme Juakim Adenke Mawussé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne, "Ets. MAWUSSE".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1947 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 décembre 1981 sous le n° 4324 chronologique, Mlle Edorh Djigbodi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Ets. LA COMMERCIALE DU TOGO".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1948 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 décembre 1981 sous le n° 4325 chronologique, M. K'medewuto Anani Edjé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Ets. ATECEMEC".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1949 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 décembre 1981 sous le n° 4326 chronologique, M. Krawtschenko Boris a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. TOGOFUNA IMPORT EXPORT".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1950 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 décembre 1981 sous le n° 4330 chronologique, Mlle Lawson Massan Coudry a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. L.M.C.".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1951 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 décembre

1981 sous le n° 4333 chronologique, M. Atcha-Dedji Fousseni a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne "Ets. Atcha-Dedji Fousseni".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1952 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 décembre 1981 sous le n° 4334 chronologique, M. Nwokocha Ogba Georges a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Dynamics Intersales".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1953 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 29 décembre 1981 sous le n° 4335 chronologique, M. Degbe Sossa Djrovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Degbe et Fils".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1954 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 décembre 1981 sous le n° 4336 chronologique, M. Dayalor T. Mawuényéga a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne "Ets. Papeterie le Mono".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1955 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 janvier 1982 sous le n° 4342 chronologique, M. Lawson Kpavuvu Laté a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Providencia Tropique Heure-Bleue".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1956 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 janvier 1982 sous le n° 4343 chronologique, M. Ukaegbu David a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Davidson International Associates".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1957 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 janvier 1982 sous le n° 4344 chronologique, M. Djossou Danklou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. POLYTRA".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1958 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 janvier 1982 sous le n° 4345 chronologique, M. Olympio Boyi

Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. Lucky Star International (Ets. L.S.I.)".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1959 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 janvier 1982 sous le n° 4347 chronologique, M. Ukefi Egbuta Ogbu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. Eurotex International Cie".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1960 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 janvier 1982 sous le n° 4349 chronologique, M. Yibokou Kokou Amih a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. Busoffintac".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1961 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 janvier 1982 sous le n° 4350 chronologique, Mlle Sonokpon Sèzoumi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. Chez Suzy".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1962 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 janvier 1982 sous le n° 4353 chronologique, M. Diane Sékou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. Diane Lansanaya".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1963 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 janvier 1982 sous le n° 4354 chronologique, M. Obasi Eleanya Nwabueze a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. Puictex International".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1964 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 janvier 1982 sous le n° 4355 chronologique, Mme Mattei Catherine épouse Bruce a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. La Corne d'Abondance".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1965 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 janvier 1982 sous le n° 4356 chronologique, Mlle Mensah Assinou Abia a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " MOKPOKPO".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1966 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 janvier 1982 sous le n° 4357 chronologique, M. Afambo Agbenohevi Ayao a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. LE TOGO NOUVEAU".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1967 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 janvier 1982 sous le n° 4359 chronologique, M. Sovor Dogbé Amuzu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Sovor Dogbé Amuzu et Fils".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1968 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 janvier 1982 sous le n° 4361 chronologique, Mlle Grunitzky Déla Nutifafa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. Harry's".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1969 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 janvier 1982 sous le n° 4362 chronologique, Mlle Macauley Adjoavi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. Pub La Rita Capri-Loisirs".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1970 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 janvier 1982 sous le n° 4363 chronologique, Mme Novivo Ayoko Davi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. BLOMBO-CARREFOUR".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1971 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 27 janvier 1982 sous le n° 4364 chronologique, M. Barboza Orombelaye Saibou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. OBIOTHAN ET FILS".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1972 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 29 janvier 1982 sous le n° 4365 chronologique, M. Doe-Bruce Foli Towokoé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " CABINET A U D E P".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1973 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 février 1982

sous le n° 4366 chronologique, M. Ashamu Samson Oyergba a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "E P T A".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1974 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 février 1982 sous le n° 4367 chronologique, M. Dadzie-Adjallé Abalo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. D. A. B. A. LE CROCODILE".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1975 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 février 1982 sous le n° 4368 chronologique, M. Ahyee Ayikoe a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. NOTOU-FILS".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1976 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 février 1982 sous le n° 4370 chronologique, M. Nouwamey Atsou Lawoé Sobo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets Tiger Transport Association (TITRAS)".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1977 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 février 1982 sous le n° 4371 chronologique, M. Akouété Agondé Tèko a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. AKOJETE ET FILS".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1978 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 février 1982 sous le n° 4374 chronologique, M. Abdou Fares Hajj a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. HAJJ ET FRERES".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1979 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 février 1982 sous le n° 4375 chronologique, M. Amadou Ouattara Abdoul-Karim a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. OUATTARA ET FRERES".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1980 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 5 février 1982 sous le n° 4376 chronologique, Mme Palanga Loughba Massan (née Kodjovi) a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "SUPERETTE ALEDJO".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1981 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 février 1982 sous le n° 4379 chronologique, Mme Améhamé Sikirato a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. ONCLE COMLAN".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1982 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 10 février 1982 sous le n° 4380 chronologique, Mme Djivo, née Véronique Kafui Dagniho a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "C I D E C".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1983 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 février 1982 sous le n° 4381 chronologique, M. Kangouline Lallé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. LAFIA".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1984 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 février 1982 sous le n° 4382 chronologique, M. Gbegenikin Akakpovi Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. ITAL-TOGO".

Inscription a été faite au livre 1 n° 1985 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 décembre 1981 sous le n° 4318 chronologique, M. Daniel Danjou, directeur de la société dite "Société Tropicale d'Engrais et de Produits Chimiques S.T.E.P.C." a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 4 n° 204 analytique.

Pour insertion et avis

Le Greffier - en - chef,

B. Bawa